

Conditions de service de PageMind

Dernière mise à jour : 2026-07-24

Les présentes conditions d'utilisation de PageMind (les « Conditions ») régissent l'accès et l'utilisation de la plateforme logicielle en tant que service PageMind fournie par INAI.

Les présentes Conditions sont conclues entre :

- **INAI**, société par actions simplifiée à associé unique (SASU) de droit français, au capital social de 1 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 987 977 386, ayant son siège social au 142 rue d'Iéna, app. 21, 59000 Lille, France (« **inAi** », « **nous** », « **nous** », « **notre** ») ; et
- L'entité juridique qui crée un compte, signe une commande ou utilise le service PageMind (« **Client** », « **vous** »).

En créant un compte, en cliquant sur « J'accepte » ou similaire, en exécutant un formulaire de commande ou en accédant ou en utilisant le Service, le Client accepte d'être lié par les présentes Conditions.

Les présentes CGU sont destinées uniquement à un usage professionnel. Le Client déclare qu'il agit à des fins liées à son commerce, son entreprise, son artisanat ou sa profession et non en tant que consommateur, et que la personne qui accepte les présentes Conditions a le pouvoir de lier le Client.

1. Objet, portée et acceptation

1.1 Objectif des Conditions Les présentes Conditions définissent le cadre juridique dans lequel inAi fournit au Client l'accès et l'utilisation de la plateforme logicielle en tant que service PageMind et des services associés. Elles régissent tout accès et utilisation du Service par le Client et ses Utilisateurs autorisés, que ce soit dans le cadre d'un essai gratuit, d'un projet pilote, d'un abonnement payant ou de tout autre arrangement, à moins que le Client et inAi n'aient signé un contrat-cadre de service écrit distinct qui remplace expressément les présentes Conditions.

1.2 Portée du service Le Service couvert par les présentes Conditions comprend :

a) l'accès à l'application Web PageMind et à toutes les interfaces de programmation d'applications (API) associées mises à disposition par inAi ; b) le traitement, l'analyse et la transformation du Contenu Client via le Service, y compris la génération de Résultats et de Preuves ; c) tout service d'assistance et de maintenance standard fourni par inAi en relation avec le Service, tel que décrit dans la Documentation ou le Formulaire de commande applicable.

La portée fonctionnelle précise, les niveaux de service (le cas échéant) et les conditions commerciales applicables au Service peuvent être détaillés plus en détail dans un ou plusieurs Bons de commande, descriptions de service ou politiques incorporées par référence dans les présentes Conditions.

1.3 Usage professionnel uniquement Le Service est fourni exclusivement aux utilisateurs professionnels. En acceptant ces Conditions, le Client déclare et garantit que :

a) il s'agit d'une personne morale ou d'une entreprise individuelle agissant à des fins professionnelles et non en tant que consommateur ; b) il a plein pouvoir et autorité pour conclure les présentes Conditions ; et c) la personne acceptant les présentes Conditions en son nom est dûment autorisée à lier le Client.

Si, malgré cette déclaration, une personne physique agissant en tant que consommateur accédait ou utilisait le Service, une telle utilisation serait non autorisée et à ses propres risques, et inAi ne lui devra aucune information spécifique au droit de la consommation, aucun droit de retrait ou autre droit au-delà de ceux obligatoires en vertu de la loi applicable.

1.4 Acceptation des Conditions Le client accepte ces conditions en :

a) créer un compte sur le Service et cocher une case ou cliquer sur un bouton faisant référence à l'acceptation des Conditions de service de PageMind ; b) exécuter un formulaire de commande faisant référence aux présentes conditions ; ou c) accéder ou utiliser le Service après avoir reçu les présentes Conditions ou un lien vers celles-ci.

Si le Client n'accepte pas ces Conditions, il ne doit pas accéder ni utiliser le Service.

1.5 Hiérarchie des documents et préséance

(a) Priorité des accords signés : Si le Client a conclu un accord écrit distinct et valide avec inAi concernant le Service (tel qu'un « Contrat principal de service », un « Contrat pilote » ou un « Contrat d'entreprise ») (un « **Contrat écrit** »), ce Contrat écrit **remplacera et remplacera entièrement** les présentes Conditions en ce qui concerne l'utilisation du Service par le Client. Dans de tels cas, les présentes Conditions ne s'appliqueront pas et toute acceptation de ces Conditions lors de la création d'un compte ou de la connexion sera considérée comme une formalité technique uniquement.**(b) Ordre de préséance standard (pas de contrat écrit distinct).** En l'absence de Contrat Écrit, la relation contractuelle entre inAi et le Client relative au Service est régie par les documents suivants (ensemble, l'« Accord »). En cas de conflit ou d'incohérence, l'ordre de préséance suivant s'applique (du plus élevé au plus faible) :

1. Tout formulaire de commande applicable ;
2. Les présentes conditions d'utilisation ;
3. L'accord de traitement des données (DPA), qui prévaudra sur les présentes conditions uniquement pour les questions strictement liées à l'attribution des rôles et aux obligations pour le traitement des données à caractère personnel ;
4. La politique d'utilisation acceptable de PageMind (AUP) ;
5. Toute autre politique ou annexe expressément déclarée contractuellement contraignante et incorporée par référence dans les documents ci-dessus ;
6. L'aperçu de la sécurité et de la protection des données, qui est fourni à des fins de transparence et d'information uniquement et ne crée pas d'obligations ou de recours contractuels indépendants, sauf dans la mesure limitée où le DPA ou un formulaire de commande en dispose expressément autrement.

1.6 Date d'entrée en vigueur et durée des Conditions Les présentes Conditions entrent en vigueur à la première des dates suivantes :

a) la date à laquelle le Client accepte pour la première fois les présentes Conditions ; ou b) la date à laquelle le Client accède ou utilise le Service pour la première fois.

Ils restent en vigueur aussi longtemps que le Client dispose d'un compte ou d'un Formulaire de commande actif, sous réserve d'une résiliation anticipée conformément à l'article 7.

1.7 Portée territoriale Le Client reconnaît que le Service est exploité depuis l'Union européenne et cible principalement les clients professionnels basés ou opérant dans les pays UE/EEE, au Royaume-Uni et en Suisse. Le Client reste seul responsable de s'assurer que son utilisation du Service est conforme aux lois locales qui peuvent lui être applicables en dehors de ces territoires.

2. Définitions

Aux fins des présentes Conditions, les termes suivants, lorsqu'ils sont en majuscules, ont la signification indiquée ci-dessous. D'autres termes commençant par une majuscule peuvent être définis ailleurs dans les présentes Conditions.

2.1 « Politique d'utilisation acceptable » ou « AUP » désigne la politique d'utilisation acceptable de PageMind publiée sur le centre juridique de inAi, telle que modifiée de temps à autre, qui fait partie et est incorporée par référence dans les présentes conditions.

2.2 « Compte » Désigne le compte en ligne créé par ou au nom du Client pour accéder et utiliser le Service, y compris les profils d'administrateur et d'utilisateur associés.

2.3 « Loi applicable » Désigne toute loi, statut, règlement, décret, ordonnance, directive, décision, jugement, code ou autre instrument juridique contraignant applicable à une partie ou au traitement des données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, le règlement (UE) 2016/679 (Règlement général sur la protection des données) et ses mises en œuvre nationales, ainsi que toute législation qui lui succède ou équivalente.

2.4 « Utilisateur autorisé » Désigne toute personne autorisée par le Client à accéder et à utiliser le Service sous le Compte du Client, telle que les employés du Client, le personnel temporaire et les entrepreneurs indépendants agissant au nom du Client, dans les limites du Plan d'abonnement et des présentes Conditions.

2.5 « Fonctionnalités bêta » Désigne toute fonctionnalité, intégration, modèle, module ou interface du Service qui est étiqueté ou autrement indiqué par inAi comme « bêta », « aperçu », « expérimental », « accès anticipé », « pilote » ou similaire, qu'il soit fourni ou non gratuitement.

2.6 « Client » A le sens indiqué dans le préambule et inclut tout successeur légal de cette entité qui assume ses droits et obligations en vertu des présentes Conditions conformément à l'article 18.

2.7 « Contenu client » Désigne toutes les données, documents, fichiers, informations, textes, images et tout autre contenu que le Client ou ses Utilisateurs autorisés téléchargent, soumettent, stockent ou rendent autrement disponible via le Service, y compris, sans s'y limiter :

a) les documents du fournisseur, les fiches techniques des produits, les fiches techniques, les catalogues, les PDF, les images et tout matériel connexe ; b) les données, attributs, taxonomies et modèles de catalogue existants ; c) toutes règles de configuration, glossaires, mappages ou autre logique métier fournis par le Client ; et d) tous les résultats dans la mesure où ils intègrent ou découlent de ce qui précède.

Le contenu client exclut les données de service et les matériaux inAi.2.8 ** « Contrat de traitement des données » ou « DPA »** Désigne l'accord de traitement des données conclu entre inAi et le Client, qui régit le traitement des données à caractère personnel par inAi en tant que sous-traitant pour le compte du Client en relation avec le Service, tel que mis à jour de temps à autre conformément à ses conditions.

2.9 « Documentation » Désigne la documentation technique et fonctionnelle officielle alors en vigueur du Service mise à disposition par inAi au Client (par exemple, via l'interface du Service, le centre d'aide ou le site de documentation dédié), à l'exclusion de tout matériel purement marketing ou promotionnel.

2.10 « **Date d'entrée en vigueur** » Désigne la date à laquelle les présentes Conditions entrent en vigueur pour la première fois pour le Client, comme décrit à la Section 1.6.

2.11 « **Preuve** » Désigne les références, extraits, citations, fragments de documents, recherches de registre, hachages, instantanés de configuration, journaux ou autres informations de support lisibles par machine et/ou par l'homme générés par le Service pour justifier la manière dont des Résultats particuliers ont été dérivés ou pour prendre en charge les propres processus d'audit et d'assurance qualité du Client.

2.12 « **Événement de force majeure** » Désigne un événement ou une circonstance échappant au contrôle raisonnable de la partie concernée qui empêche ou retarde l'exécution de ses obligations en vertu des présentes Conditions, tels que les catastrophes naturelles, la guerre, les actes de terrorisme, les troubles civils, les grèves non limitées au personnel de cette partie, la défaillance de réseaux ou d'infrastructures de tiers, les pannes de courant généralisées ou les mesures imposées par les autorités publiques.

2.13 « **Matériaux inAi** » Désigne le Service, les logiciels sous-jacents, les algorithmes, les modèles, les interfaces utilisateur, les conceptions, les fonctionnalités, les flux de travail, la Documentation, les noms de marque, les logos et tout autre matériel, information ou contenu fourni ou mis à disposition par ou au nom de inAi en relation avec le Service, ainsi que toutes les améliorations, modifications et travaux dérivés de celui-ci, à l'exclusion du Contenu Client et des marques du Client.

2.14 « **Bon de commande** » Désigne tout bon de commande, proposition, devis, énoncé de travail, sélection d'abonnement en ligne ou autre document de commande, que ce soit sous forme électronique ou papier, émis par inAi et accepté par le Client (y compris par acceptation par clic en ligne) et qui fait référence aux présentes Conditions. Un Bon de Commande peut préciser, entre autres, le Plan d'Abonnement, la durée, les frais, les limites d'utilisation, les environnements et toutes conditions spécifiques convenues entre les parties.

2.15 « **Sortie** » Désigne les données structurées, le texte, les champs, les balises, les mappages, les listes d'assurance qualité, les bacs de nouvelle tentative, les rapports et autres résultats produits par le Service à partir du traitement du Contenu client (y compris avec l'aide des modèles AI et des recherches dans le registre), tels que les attributs de produits normalisés, les traductions, les copies de conformité, les champs d'étiquette énergétique et les informations de catalogue associées. Pour plus de clarté, les résultats peuvent incorporer ou dériver du contenu client et des données de service.

2.16 « **Registre** » ou « **Registre officiel** » Désigne toute base de données officielle, registre ou service d'information publique exploité par ou pour le compte d'une autorité publique ou d'un régulateur, y compris, le cas échéant, les registres d'étiquettes énergétiques et d'informations sur les produits UE tels qu'EPREL, que le Service est capable d'interroger ou à partir desquels il peut récupérer des données à des fins de comparaison ou d'assistance.

2.17 « **Service** » Désigne la plateforme PageMind SaaS mise à disposition par inAi, y compris l'application Web, les API, Verify.UE ou des modules similaires d'assistance à la conformité, toutes fonctionnalités associées identifiées dans la Documentation ou un Bon de commande, et tout service d'assistance standard fourni par inAi en relation avec cette plateforme, mais à l'exclusion des propres systèmes du Client et de tout produit ou service tiers qui ne sont pas sous le contrôle de inAi.

2.18 « **Données de service** » « Données de service » désigne les données générées par ou pour le compte de inAi dans le cadre de l'exploitation du Service, telles que les journaux techniques, la télémétrie, les mesures de performances, les statistiques d'utilisation, les empreintes digitales de configuration, les valeurs de hachage, les rapports d'erreurs et les données opérationnelles similaires. Les Données de Service peuvent inclure des données à caractère personnel et/ou des informations relatives au Client.

Lorsque les Données de Service ou toute donnée dérivée sont anonymisées ou agrégées de telle sorte qu'elles ne se rapportent plus à une personne physique identifiée ou identifiable ou au Client, elles constituent des données anonymisées ou agrégées aux fins de la Section 8.6.2.19 « **Sous-traitant ultérieur** » Désigne tout tiers engagé par inAi pour traiter les données à caractère personnel au nom du Client dans le cadre du Service, au sens de la loi applicable et comme décrit plus en détail dans le DPA applicable ou une notification contractuelle.

2.20 « **Plan d'abonnement** » Désigne l'ensemble des fonctionnalités, des mesures d'utilisation, des limites, des environnements et des conditions commerciales dans lesquelles le Service est mis à la disposition du Client, comme spécifié sur la page de tarification correspondante, dans la Documentation ou dans un Formulaire de commande (par exemple, un plan qui limite le nombre de produits, de langues, d'utilisateurs, d'environnements ou d'autres unités mesurables).

2.21 « **Durée** » « Terme » signifie, selon le contexte : a) la période globale pendant laquelle les présentes Conditions restent en vigueur entre les parties (la « Durée de l'Accord »), telle que décrite à la Section 1.6 ; et b) en ce qui concerne un plan d'abonnement spécifique, la période d'abonnement initiale spécifiée à la section 7.2 ainsi que toutes les conditions de renouvellement en vertu de la section 7.3 (la « durée d'abonnement »).

Pour plus de clarté, les références dans les présentes Conditions à la « Durée alors en vigueur » d'un Plan d'abonnement font référence à la Durée d'abonnement concernée uniquement, et les références à la durée de ces Conditions font généralement référence à la Durée de l'Accord.

2.22 « **Service tiers** » Désigne tout produit, service, logiciel, source de données ou intégration fourni par un tiers autre que inAi et utilisé conjointement avec ou via le Service, que ce produit tiers soit ou non présenté ou recommandé par inAi.

2.23 « **Module de vérification** » ou « **Module Verify.UE** » Désigne tout module ou fonctionnalité du Service conçu pour interroger un ou plusieurs registres, comparer les données du registre avec le contenu du client ou d'autres sources, et faire apparaître des écarts, des champs manquants, des champs vides, des avertissements ou des indicateurs d'assurance qualité pour aider le client dans ses propres processus de vérification et de conformité.

3. Description du Service et étendue fonctionnelle

3.1 **Nature du Service** Le service est une plate-forme logicielle interentreprises qui aide les équipes de catalogue et de contenu à transformer et à maintenir les données produit. En particulier, le Service est destiné à aider le Client à :

a) ingérer du Contenu Client tel que des PDF fournisseurs, des images, des feuilles de calcul et d'autres documents liés aux produits ; b) analyser ce contenu à l'aide de méthodes basées sur des règles et de modèles AI pour identifier et extraire les attributs du produit, les spécifications et d'autres informations pertinentes ; c) mapper les informations extraites dans des champs structurés alignés sur les modèles, schémas ou taxonomies du Client ; d) traduire ou localiser certains éléments d'informations sur les produits dans plusieurs langues et marchés, le cas échéant ; e) générer des résultats tels que des fichiers CSV, des charges utiles API, des listes d'assurance qualité, des bacs de nouvelle tentative et des preuves pour prendre en charge les flux de travail internes du client ; et f) lorsque le module de vérification est utilisé, récupérer les données d'un ou plusieurs registres et faire apparaître des écarts ou des informations manquantes entre les données du registre, le contenu du client et les propres règles du client.

3.2 Outil d'assistance uniquement Le Service est un outil destiné à aider les équipes expérimentées à préparer, maintenir et réviser les données produites, le contenu du catalogue et les documents associés. Le Service ne prend pas de décisions autonomes concernant les informations que le Client doit publier, les produits que le Client doit proposer ou si le Client satisfait aux obligations légales ou réglementaires applicables. Le Client reste seul responsable de :

a) déterminer si et comment utiliser un résultat dans ses propres systèmes, canaux ou documents ; b) concevoir et maintenir ses propres flux de travail, contrôles et processus d'assurance qualité internes ; et c) s'assurer que tout le contenu du catalogue, les étiquettes et les informations sur les produits publiés ou autrement communiqués sont exacts, complets et conformes à la loi applicable.

3.2A Aucune obligation de résultat. Le Client reconnaît et accepte que les obligations de inAi en relation avec le Service sont uniquement des obligations de moyens. inAi ne garantit pas qu'un résultat commercial, juridique, réglementaire ou financier particulier sera obtenu grâce à l'utilisation du Service, ni qu'un pourcentage particulier d'automatisation, d'économie de coûts ou de réduction des erreurs sera atteint.

3.3 Aucun conseil juridique, de conformité ou réglementaire Le Service et toute information fournie par ou via le Service (y compris les résultats, les preuves, la documentation, les exemples et les modèles) ne constituent pas des conseils juridiques, de conformité, réglementaires, fiscaux ou comptables. inAi ne fournit aucun conseil sur la manière dont la loi applicable doit être interprétée ou appliquée, et le client ne doit pas s'appuyer sur inAi pour cela. Le client est responsable d'obtenir ses propres conseils professionnels et de prendre ses propres décisions concernant les exigences légales et réglementaires.

3.X Responsabilité exclusive de la conformité légale et réglementaire Le Client reconnaît et accepte que, entre les parties, il est seul et exclusivement responsable de (i) déterminer et respecter toutes les obligations légales, réglementaires et contractuelles applicables à ses produits, au contenu de son catalogue, à ses étiquettes et à ses communications commerciales (y compris, le cas échéant, les règles de protection des consommateurs, de sécurité des produits, d'environnement, d'étiquetage et de publicité), et (ii) de vérifier que tous les résultats et preuves générés via le Service sont exacts, complets et appropriés avant d'être utilisés, publiés ou invoqués. Rien dans le Service, les Résultats, les Preuves, la Documentation ou toute communication de inAi ne doit être interprété comme constituant un conseil juridique, réglementaire, fiscal ou de conformité, ou comme une garantie que le Client satisfait à toute obligation applicable.

3.4 Aucune garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'adéquation Bien que le Service soit conçu pour prendre en charge la traçabilité et réduire certains types d'erreurs humaines, inAi ne garantit pas que :

a) tout résultat ou preuve sera exact, complet ou à jour ; b) toute extraction, mappage, traduction, transformation ou comparaison effectuée par le Service interprétera correctement le Contenu Client ou les données du Registre ; ou c) le Service sera adapté au cas d'utilisation particulier, au portefeuille de produits, à l'environnement réglementaire ou aux processus internes du Client.

Les modèles AI, la logique basée sur des règles et les intégrations utilisés par le Service sont soumis à des limitations inhérentes et peuvent produire des erreurs, des omissions, des erreurs de classification ou des biais. Le Client reconnaît ces limitations et s'engage à recourir à un examen et à une surveillance humaine appropriés avant de s'appuyer sur les résultats ou les preuves pour des décisions, des publications ou des dépôts réglementaires.

Le Client reste seul responsable de l'obtention de ses propres conseils professionnels ainsi que de l'interprétation et de l'application du Droit Applicable à ses activités.

Afin d'éviter tout doute, le Client reste seul responsable de toutes les conséquences découlant de l'utilisation des Résultats ou des Preuves, y compris, sans s'y limiter, les enquêtes ou amendes réglementaires, les pénalités contractuelles imposées par les marchés ou les plateformes, les retraits de produits, les rappels ou les impacts sur la réputation.

3.5 Utilisation de registres officiels et de sources de données tierces Lorsque le module de vérification ou toute fonctionnalité similaire est utilisé, le service peut interroger un ou plusieurs registres ou autres services tiers pour récupérer des données à des fins de comparaison et d'affichage. Le client reconnaît et accepte que :

a) Les registres et les services tiers échappent au contrôle de inAi et peuvent être indisponibles, obsolètes, incomplets, inexacts ou soumis à leurs propres termes et conditions ; b) inAi n'exploite, ne maintient ni ne garantit aucun registre ou service tiers et ne peut être tenu responsable de leur contenu, de leur comportement ou de leur disponibilité ; et c) le fait que des données soient récupérées à partir d'un registre ou d'un service tiers via le service ne signifie pas que ces données sont correctes, complètes ou suffisantes pour démontrer la conformité à la loi applicable.

3.6 Exigence en matière de surveillance humaine Le Client doit mettre en œuvre et maintenir une surveillance humaine adéquate sur son utilisation du Service et sur tous les résultats et preuves, en particulier lorsque ces résultats ou preuves peuvent avoir des implications en matière de sécurité, de protection des consommateurs ou de réglementation (par exemple, informations sur la sécurité des produits, étiquettes énergétiques, allégations environnementales ou attributs obligatoires du produit). Au minimum, le Client doit : a) veiller à ce que du personnel dûment formé examine les résultats et les preuves avant que ces informations ne soient utilisées à des fins de publication, d'étiquetage ou de prise de décision ; b) valider que les informations requises sont présentes et exactes pour chaque produit et juridiction dans laquelle le produit est commercialisé ; et c) ne pas s'appuyer uniquement sur le Service, les Résultats ou les Preuves pour remplir ses obligations légales ou réglementaires.

3.7 Disponibilité et maintenance du service inAi déploiera des efforts commercialement raisonnables pour rendre les composants essentiels du Service disponibles 24h/24 et 7j/7, à l'exclusion des fenêtres de maintenance planifiées et des interventions d'urgence. Le client reconnaît que :

a) le Service peut être temporairement indisponible en raison d'une maintenance planifiée, de mises à jour de sécurité urgentes, de pannes de services ou d'infrastructures tiers, d'événements de force majeure ou d'autres facteurs échappant au contrôle raisonnable de inAi ; b) les niveaux de service ou les engagements de disponibilité ne s'appliqueront que s'ils sont expressément indiqués dans un formulaire de commande ou dans un accord de niveau de service (SLA) distinct ; et c) inAi ne sera pas responsable de toute indisponibilité ou dégradation des performances du Service causée par des facteurs échappant à son contrôle raisonnable, y compris les propres systèmes, réseaux ou services tiers du Client.

3.8 Évolution et changements du service inAi peut, à sa seule discrétion mais en agissant raisonnablement, améliorer, modifier ou adapter le Service de temps à autre, notamment en :

a) mettre à jour ou remplacer les modèles, algorithmes ou intégrations sous-jacents ; b) modifier les interfaces utilisateur, les flux de travail ou les options de configuration ; c) l'ajout, la modification ou la dépréciation de fonctionnalités, à condition que la fonctionnalité de base du service dans le cadre du plan d'abonnement applicable ne soit pas matériellement dégradée pendant la durée en cours sans préavis.

Lorsque inAi apporte une modification qui réduit sensiblement les fonctionnalités de base du Service pour le Client dans le cadre d'un plan d'abonnement existant, inAi fournira un préavis raisonnable au Client et, si le Client n'est pas d'accord avec la modification, le Client pourra exercer tout droit de résiliation qui peut être prévu en vertu de l'article 7.

3.9 Fonctionnalités bêta inAi peut mettre les fonctionnalités bêta à la disposition du client à des fins de test ou d'évaluation. Sauf accord écrit contraire :

- a) Les fonctionnalités bêta sont fournies « telles quelles » et « telles que disponibles », sans aucune garantie ni niveau de service d'aucune sorte et sans aucune responsabilité de la part de inAi, à l'exception de toute responsabilité qui ne peut être exclue ou limitée en vertu de la loi applicable telle que décrite dans la section 12.4 ; b) inAi peut modifier, suspendre ou interrompre les fonctionnalités bêta à tout moment et sans préavis ; et c) Les fonctionnalités bêta peuvent être soumises à des limitations, restrictions ou conditions supplémentaires communiquées au client au moment de l'activation.

Le Client utilisera les Fonctionnalités bêta à ses propres risques et ne devra pas s'en servir en production ou pour des flux de travail critiques, sauf si cela a été expressément convenu dans un Bon de commande.

Pour éviter tout doute, toute responsabilité de inAi en relation avec un essai, une fonctionnalité bêta ou toute utilisation du service fourni gratuitement sera soumise au plafond spécifique énoncé à la section 12.2 (dernier paragraphe).

4. Accès, comptes et utilisateurs

4.1 Création de compte et exactitude des informations Pour accéder et utiliser le Service, le Client doit créer un Compte. Le Client doit fournir des informations véridiques, exactes et complètes lors de la création du Compte et doit maintenir ces informations à jour pendant toute la Durée. inAi peut s'appuyer sur les informations associées au compte comme étant exactes et complètes à moins et jusqu'à ce que le client les mette à jour via le service ou en informe autrement inAi par écrit.

4.2 Administration du compte et utilisateurs autorisés Le Client est responsable de la configuration et de la gestion de son Compte, notamment :

- a) désigner un ou plusieurs administrateurs ayant le pouvoir de gérer le compte au nom du client (chacun étant un « administrateur ») ; b) créer et désactiver des comptes d'utilisateurs autorisés ; c) attribuer des rôles et des autorisations appropriés aux utilisateurs autorisés ; et d) s'assurer que le nombre d'utilisateurs autorisés, d'environnements et d'autres paramètres d'utilisation restent dans les limites du plan d'abonnement applicable. Le client reconnaît que toute configuration, modification d'autorisation, action ou instruction effectuée via un compte d'administrateur ou d'utilisateur autorisé sera réputée avoir été autorisée par le client.

4.3 Éligibilité des utilisateurs autorisés Seuls les utilisateurs autorisés peuvent accéder ou utiliser le service sous le compte du client. Les utilisateurs autorisés doivent :

- a) être des personnes physiques ; b) agir uniquement au nom du Client et à des fins commerciales internes ; et c) accepter de se conformer aux présentes Conditions, à la Politique d'utilisation acceptable et à toute condition supplémentaire qui leur est communiquée via le Service.

Le Client doit s'assurer que tous les Utilisateurs Autorisés sont liés par des obligations contractuelles ou professionnelles conformes aux obligations du Client en vertu des présentes Conditions et seront directement responsables envers inAi de tous les actes et omissions de ses Utilisateurs Autorisés.

4.4 Identifiants et sécurité d'accès Le Client et ses utilisateurs autorisés sont responsables du maintien de la confidentialité et de la sécurité de tous les noms d'utilisateur, mots de passe, clés API et autres informations d'identification associés au compte. En particulier, le Client doit :

a) mettre en œuvre des contrôles d'accès appropriés, y compris des autorisations basées sur les rôles et, le cas échéant, une authentification multifacteur ; b) interdire le partage d'informations d'identification entre individus ; c) révoquer rapidement l'accès à tout utilisateur autorisé qui n'a plus besoin d'accès (par exemple, en cas de cessation d'emploi ou d'engagement) ; et d) informer immédiatement inAi à l'adresse de contact indiquée dans la documentation ou l'avis juridique si le client a connaissance d'un accès non autorisé au compte ou d'une suspicion de compromission des informations d'identification.

inAi est en droit de supposer que toute activité effectuée à l'aide d'informations d'identification valides associées au compte du client a été autorisée par le client, à moins que le client n'ait informé inAi à l'avance d'une compromission suspectée et que inAi ait eu une opportunité raisonnable d'agir suite à une telle notification.

4.5 Exigences techniques Le Client est responsable de l'obtention et de la maintenance à ses frais de tout le matériel, des logiciels, des connexions réseau et autres ressources techniques nécessaires pour accéder et utiliser le Service. inAi ne garantit pas que le Service fonctionnera sur un matériel, un navigateur, un système d'exploitation ou un environnement réseau particulier. Les exigences techniques minimales et recommandées peuvent être spécifiées dans la Documentation et peuvent évoluer au fil du temps.

4.6 Limites d'utilisation et utilisation équitable Le Service peut être soumis à des limites quantitatives telles que spécifiées dans le Plan d'abonnement ou le Bon de commande applicable, telles que :

a) nombre de produits ou de SKU traités ; b) nombre de langues ; c) nombre d'utilisateurs autorisés ; d) nombre d'environnements ou d'espaces de travail ; ou e) volume d'appels API ou d'exécutions de traitement.

Le Client devra surveiller son utilisation du Service et s'assurer que cette utilisation reste dans les limites applicables. inAi peut mettre en œuvre des mesures techniques pour surveiller, restreindre ou limiter l'utilisation afin de faire respecter ces limites et de protéger la stabilité et la sécurité du Service.

Si le Client dépasse à plusieurs reprises son utilisation autorisée, inAi peut, après en avoir informé le Client, soit :

a) facturer des frais supplémentaires au Client conformément à ses tarifs alors en vigueur ou au Formulaire de commande applicable ; et/ou b) exiger du Client qu'il passe à un plan d'abonnement adapté à son utilisation réelle ; et/ou c) restreindre ou suspendre les fonctionnalités concernées jusqu'à ce qu'un ajustement approprié ait été convenu.

4.7 Suspension pour des raisons de sécurité ou opérationnelles inAi peut temporairement suspendre ou restreindre l'accès à tout ou partie du Service, sans responsabilité envers le Client, lorsqu'une telle suspension ou restriction est raisonnablement nécessaire pour :

a) traiter les incidents ou vulnérabilités de sécurité réels ou suspectés ; b) prévenir ou atténuer une mauvaise utilisation, un abus ou une surcharge du Service ; c) effectuer une maintenance ou des mises à jour urgentes ; ou d) se conformer à la loi applicable ou à une demande contraignante d'une autorité compétente.

Lorsque cela est raisonnablement réalisable et licite, inAi informera le client de toute suspension ou restriction de ce type et déploiera des efforts commercialement raisonnables pour limiter la portée et la durée de la mesure.

4.8 Suspension pour manquement ou non-paiement Sans préjudice de tout autre droit ou recours, inAi peut suspendre l'accès du Client au Service (en tout ou en partie) si : a) tout montant contesté dû en vertu des présentes Conditions reste impayé plus de quinze (15) jours après un rappel écrit ; ou b) Le Client commet une violation substantielle des présentes Conditions ou de la Politique d'utilisation acceptable et ne parvient pas à remédier à cette violation dans le délai de réparation applicable, le cas échéant ; ou c) inAi estime raisonnablement que l'utilisation du Service par le Client est illégale ou expose inAi, un Sous-traitant ultérieur ou tout tiers à un risque important de préjudice.

inAi informera le Client de la suspension et des motifs de celle-ci, à moins que la loi applicable ou des considérations de sécurité n'interdisent une telle notification. L'accès sera rétabli dès que le problème sous-jacent aura été résolu à la satisfaction raisonnable de inAi. La suspension en vertu du présent article ne libère pas le client de son obligation de payer les frais dus pour la période de suspension.

5. Obligations du client et utilisation acceptable

5.1 Obligations générales du client Le client doit :

a) utiliser le Service uniquement à des fins commerciales internes et conformément aux présentes Conditions, à la Documentation et à la Loi Applicable ; b) s'assurer que sa configuration et son utilisation du Service sont compatibles avec ses propres obligations réglementaires et son environnement technique ; c) fournir rapidement à inAi toute information raisonnablement demandée pour permettre à inAi de remplir ses obligations en vertu des présentes Conditions (par exemple, pour une assistance ou une enquête sur un incident) ; et d) rester seul responsable de toute décision prise ou action entreprise sur la base des résultats, des preuves ou de toute autre information obtenue via le Service.

5.2 Responsabilité du contenu client Le Client est seul responsable de la nature, de la qualité, de l'exactitude, de la légalité et de l'exhaustivité de tout le Contenu Client. En particulier, le Client est seul responsable de :

a) s'assurer que le Contenu Client est exact, à jour et suffisant pour l'utilisation prévue ; b) s'assurer que le Contenu Client ne viole aucun droit de tiers (y compris les droits de propriété intellectuelle, de confidentialité et de vie privée) ou la Loi Applicable ; c) déterminer quels documents et ensembles de données doivent être traités via le Service et comment ils sont structurés ; et d) conserver les copies originales de tout document ou donnée que le Client est tenu de conserver en vertu de la Loi Applicable, indépendamment du Service.

inAi n'a aucune obligation de surveiller le contenu client. Cependant, inAi se réserve le droit (sans assumer aucune obligation de surveillance) de supprimer ou de désactiver l'accès à tout contenu client que inAi estime raisonnablement être illégal, en infraction ou en violation des présentes conditions, et peut demander au client de supprimer, modifier ou remplacer rapidement ce contenu.

5.2A Catégories de données interdites (par défaut) Sauf convention contraire expresse dans un avenant écrit distinct signé par les deux parties, le Client ne doit pas télécharger ou traiter intentionnellement via le Service (i) des catégories particulières de données à caractère personnel au sens de l'article 9 RGPD, (ii) des données à caractère personnel relatives aux condamnations pénales et aux infractions au sens de l'article 10 RGPD, ou (iii) des données à caractère personnel d'enfants en tant que principales personnes concernées. Le Client doit mettre en œuvre des mesures organisationnelles et techniques appropriées (y compris des politiques internes, une formation et un prétraitement des fichiers) pour empêcher que ces données soient ingérées dans le Service.

5.3 Droits et consentements à l'utilisation du contenu client Le client déclare et garantit que :

a) il a obtenu tous les droits, licences, consentements et autorisations nécessaires pour télécharger le contenu client sur le service et pour permettre son traitement par inAi et ses sous-traitants ultérieurs comme prévu par les présentes conditions et les DPA ; b) lorsque le Contenu Client contient des données à caractère personnel, ce traitement est conforme à la Loi Applicable et le Client a fourni toutes les informations nécessaires aux personnes concernées et, le cas échéant, a obtenu leur consentement ; et c) Le Contenu Client ne contient aucune information dont la divulgation ou le traitement via le Service est interdit par la loi applicable.

Le Client reconnaît que inAi n'a aucune obligation de vérifier l'existence ou la validité de ces droits, licences, consentements ou bases juridiques et s'appuie entièrement sur les représentations du Client à cet égard. Le client devra indemniser inAi pour toute réclamation, amende, pénalité ou perte résultant d'une violation de la présente section 5.3, sous réserve des conditions énoncées dans la section 13.

5.4 Politiques internes et formation Le client est responsable de :

a) mettre en œuvre des politiques et procédures internes régissant l'utilisation du Service par ses utilisateurs, y compris des politiques concernant le téléchargement de données, les processus d'assurance qualité, l'examen humain et la publication des résultats ; b) s'assurer que tous les utilisateurs autorisés reçoivent une formation adéquate sur la bonne utilisation du service, les limites de AI et des services tiers, ainsi que l'importance de la surveillance humaine ; et c) s'assurer que ses politiques et procédures internes sont conformes aux présentes Conditions et à la loi applicable.

5.5 Politique d'utilisation acceptable – Conduite interdite Le Client et ses Utilisateurs Autorisés ne doivent pas, et ne permettent à aucun tiers, directement ou indirectement :

a) utiliser le Service d'une manière qui viole la loi applicable, y compris les lois relatives à la sécurité des produits, à l'étiquetage, à la publicité, à la protection des consommateurs, au contrôle des exportations, aux sanctions ou au droit de la concurrence ; b) télécharger, transmettre, stocker ou autrement rendre disponible via le Service tout Contenu Client qui est illégal, diffamatoire, frauduleux, trompeur, discriminatoire, haineux, harcelant, obscène ou autrement répréhensible, ou qui promeut des activités illégales ; c) enfreindre ou détourner toute propriété intellectuelle, secret commercial, vie privée, confidentialité ou autres droits de tout tiers en relation avec l'utilisation du Service ; d) tenter d'obtenir un accès non autorisé au Service ou à tout système, réseau ou donnée associé, ou contourner ou interférer avec tout mécanisme de sécurité ou de contrôle d'accès, limite de débit ou mesure technique mise en œuvre par inAi ou ses sous-traitants ultérieurs ; e) sonder, analyser ou tester la vulnérabilité du Service ou de l'infrastructure associée, ou effectuer des tests d'intrusion, des tests de charge ou des évaluations de sécurité, sauf avec le consentement écrit préalable de inAi ; f) introduire dans le Service tout logiciel malveillant, virus, ver, cheval de Troie, bombe à retardement, fichier corrompu ou autre code nuisible ou destructeur ; g) utiliser le Service pour développer, former ou améliorer un produit ou un service concurrent, ou pour faire de l'ingénierie inverse, décompiler, désassembler ou tenter de toute autre manière de dériver le code source, les algorithmes sous-jacents, les modèles ou les API non publiques du Service, sauf dans la mesure où une telle restriction est interdite par la loi applicable et seulement après avoir donné un préavis écrit à inAi ; h) supprimer ou modifier tout avis, étiquette ou marque de propriété sur ou dans le service, la documentation ou les éléments inAi ; i) utiliser le Service d'une manière qui interfère ou perturbe matériellement l'intégrité ou les performances du Service ou des systèmes associés, y compris une utilisation abusive ou excessive qui dépasse les seuils raisonnables d'utilisation équitable ; j) revendre, accorder une sous-licence, distribuer, partager du temps, louer, encadrer ou rendre le Service disponible de toute autre manière à des tiers (y compris des sociétés affiliées), sauf dans la mesure expressément autorisée dans un Formulaire de commande ou dans les présentes Conditions ; k) utiliser les résultats, les preuves ou toute information obtenue du Service comme s'il s'agissait d'une déclaration officielle, d'un certificat, d'un enregistrement ou d'une confirmation émis par un régulateur, un opérateur de registre ou une autre autorité publique, ou déclarer que inAi ou le Service est un service officiel ou un représentant d'une telle autorité ; ou l) utiliser le Service d'une manière susceptible de causer un préjudice à inAi, à ses sous-traitants ultérieurs, à d'autres clients ou à tout tiers, y compris une atteinte à la réputation ou une exposition à un risque réglementaire injustifié.

5.6 Utilisation des résultats et des preuves Le Client reconnaît que les Résultats et les Preuves sont générés sur la base du Contenu Client, de la configuration, des modèles et des sources de données disponibles au moment du traitement et que :

a) Les résultats et les preuves peuvent ne pas refléter les modifications ultérieures de la loi applicable, des données du registre, des informations sur le fournisseur ou du contenu client ; b) Les résultats et les preuves sont destinés à aider les équipes du Client et ne remplacent pas une vérification indépendante et un jugement d'expert ; et c) Le Client ne doit pas se fier uniquement aux résultats ou aux preuves pour prouver la conformité ou pour prendre des décisions juridiquement ou commercialement importantes sans un examen humain approprié. Le Client reste seul responsable de toutes les conséquences découlant de son utilisation des Résultats et des Preuves, y compris toute publication, étiquetage, divulgation à des tiers ou confiance accordée à ces informations. Sans préjudice de ce qui précède, le Client reconnaît expressément que inAi n'a aucune obligation de vérifier, auditer ou valider les Résultats ou Preuves et n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit pour toute décision, publication, entrée de catalogue, étiquettes, pages de produits ou autres documents créés ou approuvés par le Client (ou ses fournisseurs tiers) sur la base de ces Résultats ou Preuves.

Sans limiter ce qui précède, le Client ne doit présenter aucun résultat ou preuve comme un certificat officiel, une notification, un enregistrement ou une confirmation émis par inAi, tout opérateur de registre ou toute autorité publique, et reconnaît que les résultats et les preuves sont, par nature, des aides heuristiques uniquement.

5.7 Coopération et gestion des incidents En cas de suspicion d'incident de sécurité, d'utilisation abusive du Service ou d'enquête menée par une autorité compétente concernant le Service ou l'utilisation de celui-ci par le Client, le Client doit :

a) informer rapidement inAi si l'incident ou l'enquête est lié au Service ou peut avoir un impact sur inAi ou ses sous-traitants ultérieurs ; b) coopérer de bonne foi avec inAi pour enquêter et remédier à l'incident, notamment en fournissant des journaux pertinents, des échantillons de contenu client ou d'autres informations dans la mesure raisonnablement nécessaire et licite ; et c) s'abstenir de faire des déclarations publiques faisant référence à inAi ou au Service en relation avec l'incident sans l'approbation écrite préalable de inAi, sauf lorsque de telles déclarations sont requises par la loi applicable.

5.8 Audit et vérification de l'utilisation Dans la mesure permise par la loi applicable, inAi peut surveiller l'utilisation du service par le client (y compris via des moyens automatisés) aux fins de :

a) exploiter, sécuriser et maintenir le Service ; b) faire respecter les présentes Conditions et la Politique d'utilisation acceptable ; et c) calculer les frais et vérifier le respect des limites d'utilisation en vertu du plan d'abonnement applicable.

Lorsque inAi a des motifs raisonnables de soupçonner que l'utilisation du Service par le Client viole substantiellement les présentes Conditions ou dépasse l'utilisation autorisée, inAi peut demander au Client de fournir les informations ou les enregistrements raisonnablement nécessaires pour vérifier la conformité. Le Client coopérera de bonne foi à ces demandes, sous réserve de ses propres obligations de confidentialité envers les tiers.

6. Frais, conditions de facturation et de paiement

6.1 Frais et forfaits d'abonnement Le client devra payer à inAi les frais applicables au plan d'abonnement sélectionné par le client ou indiqués dans le formulaire de commande applicable («Frais»). Sauf indication contraire dans un formulaire de commande :

a) Les frais sont déterminés en référence à une ou plusieurs mesures d'utilisation (telles que le nombre de produits ou de SKU traités, les langues, les environnements, les utilisateurs autorisés, les exécutions ou d'autres unités de mesure) telles que décrites dans le plan d'abonnement et/ou la liste de prix en vigueur au moment de l'abonnement ou du renouvellement ; b) les niveaux ou remises basés sur le volume s'appliquent uniquement

pour la durée spécifiée dans le formulaire de commande ou le plan d'abonnement concerné et peuvent être ajustés lors du renouvellement ; et c) Les frais sont payables dans la devise indiquée dans le Bon de Commande ou, à défaut de précision, en euros (UER).

inAi peut proposer différents plans d'abonnement (y compris des plans pilotes ou limités) avec des fonctionnalités et des limites différentes. Le droit du Client d'utiliser le Service est soumis aux limites et conditions du Plan d'abonnement en vigueur.

6.2 Impôts et retenues Tous les frais ne comprennent pas les taxes, prélèvements ou droits applicables, y compris la taxe de vente, la taxe d'utilisation, la retenue à la source ou les frais similaires (collectivement, les « **Taxes** »). Le client est responsable du paiement de toutes les taxes associées à ses achats en vertu des présentes conditions, à l'exclusion des taxes basées sur le revenu net, la propriété ou les employés de inAi.

Si une retenue à la source est requise par la loi applicable, le client doit : a) payer le montant requis à l'administration fiscale compétente ; b) payer à inAi les montants supplémentaires nécessaires pour garantir que le montant net reçu par inAi après retenue est égal au montant qui aurait été reçu si aucune retenue n'avait été requise ; et c) fournir à inAi des reçus officiels ou tout autre document approprié délivré par l'autorité fiscale compétente prouvant le paiement de ces taxes.

Lorsque la loi applicable exige que inAi perçoive des Taxes, elles seront ajoutées aux frais et détaillées sur la facture.

6.3 Facturation et paiement Sauf indication contraire dans un formulaire de commande :

a) Les frais pour les forfaits par abonnement sont facturés à l'avance au début de la durée initiale et à chaque période de renouvellement ; b) les frais variables ou basés sur l'utilisation (le cas échéant) peuvent être facturés mensuellement à terme échu en fonction de l'utilisation réelle ou mesurée ; et c) Les frais ponctuels (tels que la mise en place, la formation ou les services professionnels) sont facturés lors de l'acceptation du formulaire de commande concerné.

Les factures seront émises par voie électronique et envoyées au contact de facturation désigné par le Client. Le Client devra payer chaque facture en totalité, sans déduction ni compensation (sauf si la loi applicable l'exige), dans le délai de paiement indiqué sur la facture ou, si aucun n'est indiqué, dans les trente (30) jours suivant la date de la facture.

Le paiement doit être effectué par virement bancaire, carte de crédit ou autre mode de paiement accepté par inAi. Si le client fournit des informations de carte de crédit ou de prélèvement automatique, le client autorise inAi à facturer tous les montants dus en vertu des présentes conditions en utilisant ce mode de paiement.

6.4 Retards de paiement Si un montant incontesté dû en vertu des présentes Conditions n'est pas payé à la date d'échéance :

a) inAi pourra facturer des intérêts sur le montant impayé à un taux égal à **trois (3) fois le taux d'intérêt légal** en vigueur en France ; et b) Le Client devra payer l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement* obligatoire de **quarante euros (40 €)**, sans préjudice du droit de inAi de réclamer une indemnisation complémentaire si les frais réels de recouvrement sont plus élevés.

En outre, et sans préjudice de tout autre droit, inAi peut suspendre tout ou partie de l'accès du Client au Service conformément à l'article 4.8 si un montant non contesté reste impayé après un rappel écrit et un délai de guérison raisonnable.

6.5 Montants contestés Si le Client conteste de bonne foi tout montant facturé par inAi, le Client devra :

a) informer inAi par écrit du litige dans les quinze (15) jours suivant la date de facturation, en précisant les raisons du litige de manière raisonnablement détaillée ; et b) payer la partie non contestée de la facture à la date d'échéance.

Les parties coopéreront de bonne foi pour résoudre le différend. Tout montant déterminé comme étant payable à la suite d'une telle résolution devra être payé sans retard injustifié. Les litiges soulevés après la date limite indiquée dans la présente section 6.5 ne donneront pas au client le droit de retenir le paiement.

6.6 Aucun remboursement Sauf disposition expresse contraire dans les présentes Conditions ou dans un Formulaire de commande, tous les Frais ne sont ni remboursables ni annulables une fois engagés, y compris en cas d'utilisation partielle ou de non-utilisation du Service, de déclassement ou de résiliation anticipée pour des raisons de commodité par le Client.

6.7 Modifications des frais et des forfaits d'abonnement inAi peut modifier les frais et/ou les fonctionnalités ou limites des plans d'abonnement pour les conditions futures. Pour les clients bénéficiant d'un plan d'abonnement à renouvellement automatique :

a) toute modification des frais ou toute modification importante du plan sera communiquée au client avec un préavis raisonnable (par exemple, trente (30) jours) avant le début de la prochaine période de renouvellement ; et b) les nouveaux frais ou fonctionnalités du forfait s'appliqueront à compter du début de la prochaine période de renouvellement.

Si le Client n'est pas d'accord avec les modifications annoncées, il peut empêcher le renouvellement du plan d'abonnement en donnant un avis de non-renouvellement conformément à la section 7.3. L'utilisation continue du Service au-delà de la Durée actuelle constitue l'acceptation des nouveaux Frais et caractéristiques du plan.

7. Durée, renouvellement, suspension et résiliation

7.1 Essais gratuits et accès pilote inAi peut, à sa discrétion, fournir au Client un accès au Service sur une base d'essai gratuit ou pilote dans des conditions spécifiques communiquées au Client (« **Essai** »). Sauf accord écrit contraire : a) la durée de l'essai est limitée comme indiqué au moment de l'activation (par exemple, un nombre de jours ou une date de fin spécifique) ; b) pendant la période d'essai, le Service peut être fourni avec des fonctionnalités réduites, des niveaux de support inférieurs ou des limitations techniques ou d'utilisation supplémentaires ; et c) l'essai est fourni « tel quel » et sans aucune garantie, niveau de service ou responsabilité de quelque nature que ce soit de la part de inAi, sauf dans les cas où une telle exclusion n'est pas autorisée par la loi applicable et sous réserve dans tous les cas de la section 12.4.

Pour éviter tout doute, toute responsabilité de inAi en relation avec un essai, une fonctionnalité bêta ou toute utilisation du service fourni gratuitement sera soumise au plafond spécifique énoncé à la section 12.2 (dernier paragraphe).

À la fin de l'essai, l'accès au Service cessera automatiquement, à moins que le Client ne passe à un plan d'abonnement payant ou ne souscrive à un formulaire de commande. inAi peut, sans y être obligé, supprimer le contenu client généré ou téléchargé pendant l'essai après la fin de l'essai, conformément à ses pratiques de conservation des données, au DPA et à la loi applicable.

7.2 Durée d'abonnement initiale Pour l'accès payant au Service (en dehors d'un essai), la durée initiale de l'abonnement (« **Durée initiale** ») sera celle spécifiée dans le formulaire de commande applicable ou, si aucune durée n'est spécifiée, douze (12) mois à compter de l'activation du plan d'abonnement. Le droit du Client d'utiliser

le Service pendant la Durée initiale est soumis au paiement dans les délais des Frais et au respect des présentes Conditions.

7.3 Renouvellement Sauf indication contraire dans le formulaire de commande ou le plan d'abonnement :

a) à la fin de la Durée initiale, le Plan d'abonnement sera automatiquement renouvelé pour des périodes successives égales à la Durée initiale (chacune étant une « **Durée de renouvellement** »), à moins que l'une ou l'autre des parties ne donne un avis écrit de non-renouvellement au moins trente (30) jours avant la fin de la Durée alors en cours ; et b) les Conditions en vigueur au moment du renouvellement et les Frais applicables au Plan d'abonnement au renouvellement s'appliqueront à chaque Durée de renouvellement, sous réserve de toute modification notifiée conformément à la Section 6.7 et à la Section 15.

Chacune des parties peut choisir de ne pas renouveler le plan d'abonnement pour quelque raison que ce soit en fournissant un avis de non-renouvellement en temps opportun. Le non-renouvellement n'affecte pas les droits ou obligations accumulés avant la fin de la Durée alors en cours.

7.4 Résiliation pour convenance par le client Sauf indication contraire dans un formulaire de commande :

a) Le client peut résilier le plan d'abonnement pour des raisons de commodité avec effet à la fin de la durée alors en cours en donnant un avis écrit de non-renouvellement conformément à la section 7.3 ; et b) Le client ne peut pas résilier le plan d'abonnement pour des raisons de commodité avec effet pendant la durée initiale ou toute durée de renouvellement, et reste responsable de tous les frais dus pour toute la durée, sauf lorsque la loi applicable accorde au client un droit obligatoire de résiliation anticipée.

inAi peut, à sa seule discrétion et sans créer de précédent, accepter par écrit une résiliation anticipée demandée par le Client, sous réserve des conditions (y compris le paiement de frais de résiliation ou des frais restants) que inAi peut raisonnablement exiger.

7.5 Résiliation motivée Chacune des parties peut résilier les présentes Conditions et tout plan d'abonnement ou formulaire de commande applicable, en totalité ou en partie, avec effet immédiat par notification écrite si :

a) l'autre partie commet une violation substantielle des présentes Conditions ou du Bon de commande concerné et ne parvient pas à remédier à cette violation dans les trente (30) jours suivant la réception d'un avis écrit spécifiant la violation de manière raisonnablement détaillée (ou dans tout délai de réparation plus long expressément convenu par écrit) ; ou b) l'autre partie fait l'objet d'une insolvabilité, d'une liquidation ou d'une procédure collective similaire, ou cesse d'exercer ses activités dans le cours normal et, lorsque et dans la mesure où une telle résiliation est autorisée par la loi applicable, une telle situation affecte matériellement la capacité de cette partie à exécuter son paiement ou d'autres obligations importantes en vertu des présentes Conditions et cette inexécution n'est pas corrigée dans un délai de réparation applicable ;

Sans limiter la généralité de ce qui précède, les éléments suivants seront considérés comme des manquements importants de la part du Client : i) défaut de paiement des frais non contestés à l'échéance et défaut de remédier à ce non-paiement dans le délai spécifié à la section 4.8 ; ii) violations répétées ou graves de la politique d'utilisation acceptable ou des dispositions de la section 5 ; iii) utilisation du Service en violation de la loi applicable qui expose inAi ou ses sous-traitants à des risques importants ; ou iv) revente non autorisée, concession de sous-licence ou mise à disposition du Service à des tiers en violation des présentes Conditions.

7.6 Résiliation ou suspension par inAi pour des raisons juridiques ou de sécurité inAi peut, en plus de tout autre droit dont elle peut disposer, résilier les présentes Conditions ou le Plan d'abonnement concerné avec effet immédiat, ou suspendre l'accès à tout ou partie du Service, si :

a) inAi est tenu de le faire par la loi applicable ou par un ordre ou une instruction contraignante d'une autorité compétente ; ou b) continuer à fournir le Service au Client créerait, de l'avis raisonnable de inAi, un risque inacceptable pour la sécurité, l'intégrité ou la disponibilité du Service ou pour les droits et libertés des personnes dont les données à caractère personnel sont traitées via le Service.

Lorsque cela est raisonnablement réalisable et légal, inAi informera le client avant une telle résiliation ou suspension et, si possible, donnera au client la possibilité de remédier ou d'atténuer le problème sous-jacent.

7.7 Effets de la résiliation ou de l'expiration En cas de résiliation ou d'expiration des présentes Conditions ou d'un plan d'abonnement pour quelque raison que ce soit :

a) tous les droits d'accès et d'utilisation du Service accordés au Client en vertu des présentes Conditions cesseront immédiatement pour le Plan d'abonnement concerné ; b) Le client doit cesser toute utilisation du service et des éléments inAi et doit s'assurer que tous les utilisateurs autorisés font de même ; c) tous les montants facturés et non encore payés deviendront immédiatement exigibles et exigibles, et le Client devra payer tous ces montants sans délai, sous réserve de tout litige de bonne foi notifié conformément à la Section 6.5 ; et d) chaque partie doit, à la demande de l'autre partie et sous réserve de l'article 9 et du DPA, restituer ou détruire les informations confidentielles de l'autre partie, à l'exception des copies qui doivent être conservées en vertu de la loi applicable ou à des fins légitimes de tenue de dossiers.

La résiliation ou l'expiration des présentes Conditions ou d'un plan d'abonnement n'affectera pas les dispositions qui, de par leur nature, sont destinées à survivre, y compris, mais sans s'y limiter, les sections 5 (Obligations du client et utilisation acceptable), 6 (Frais, facturation et conditions de paiement) en ce qui concerne les montants dus, 8 (Propriété intellectuelle et licences), 9 (Protection et sécurité des données) le cas échéant, 11 (Garanties et renoncations), 12 (Limitation de responsabilité), 13 (Indemnités), 14 (Confidentialité), 17 (Loi applicable et résolution des litiges) et 18 (Divers).

7.8 Exportation et conservation des données après la résiliation Sans préjudice des obligations de retour et de suppression des données énoncées dans le DPA en ce qui concerne les données à caractère personnel, pendant une période limitée après la résiliation ou l'expiration du plan d'abonnement concerné (par exemple, trente (30) jours), inAi peut permettre au client, sur demande, d'exporter certains contenus client et/ou résultats du service dans un format standard couramment utilisé. La portée et le format exacts d'une telle exportation, ainsi que la durée de la fenêtre d'exportation, peuvent être spécifiés dans la Documentation ou convenus dans un Bon de Commande.

Après la fenêtre d'exportation applicable, inAi peut supprimer ou anonymiser le contenu et les sorties client des systèmes actifs, sous réserve de :

a) toute période de conservation imposée par la loi applicable ; b) des sauvegardes techniques raisonnables et des copies d'archives qui sont régulièrement créées et conservées pour l'intégrité du système et la reprise après sinistre, qui seront supprimées conformément aux cycles de conservation normaux de inAi ; et c) les droits et obligations des parties en vertu du DPA en ce qui concerne les données à caractère personnel. Le Client est responsable de l'exportation et de la conservation de toutes les données qu'il souhaite conserver au-delà de la fenêtre d'exportation conformément à la loi applicable et au DPA, et ne tiendra pas inAi responsable de la suppression du contenu ou des sorties du client conformément à la présente section 7.8, sauf dans la mesure où inAi ne se conforme pas au DPA ou à la loi applicable.

8. Propriété intellectuelle et licences

8.1 Propriété du Service et des Matériels inAi

Entre les parties, inAi possède et conserve tous les droits, titres et intérêts, y compris tous les droits de propriété intellectuelle, dans et sur :

a) le Service et tous les Matériels inAi ; b) tous logiciels, algorithmes, modèles, architectures, interfaces utilisateur, conceptions, bases de données, flux de travail et documentation utilisés dans ou associés au Service ; c) toutes mises à jour, mises à niveau, améliorations, modifications, travaux dérivés, configurations et adaptations de ce qui précède, qu'elles soient créées avant ou pendant la Durée ; et d) toutes marques, noms commerciaux, logos et autres signes distinctifs utilisés par inAi en relation avec le Service.

Aucun droit n'est accordé au Client concernant le Service ou les Matériels inAi autres que ceux expressément énoncés dans les présentes Conditions.

8.2 Licence d'utilisation du service Sous réserve du respect par le client des présentes conditions et du paiement dans les délais de tous les frais applicables, inAi accorde au client, pour la durée et uniquement à des fins commerciales internes du client, un droit limité, non exclusif, non transférable, ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence et révocable :

a) accéder et utiliser le Service conformément à la Documentation et au Plan d'abonnement ou au Bon de commande applicable ; et b) permettre à ses utilisateurs autorisés de faire de même, dans les limites et restrictions énoncées dans les présentes conditions.

Toute utilisation du Service au-delà de la portée de cette licence, y compris toute utilisation par ou au profit de tiers sans le consentement écrit préalable de inAi, est strictement interdite.

8.3 Droits sur le contenu et les résultats du client

(a) Contenu client : Entre les parties, le Client possède et conserve tous les droits, titres et intérêts relatifs au Contenu client.

(b) Résultat. Entre les parties et sans préjudice des droits du client sur le contenu client, inAi accorde au client une licence mondiale, perpétuelle, irrévocable, transférable, pouvant faire l'objet d'une sous-licence et libre de droits pour utiliser, reproduire, modifier, distribuer et exploiter de toute autre manière les résultats à toute fin licite. Pour plus de clarté, cette licence ne transfère au Client aucun droit sur le Service, les Matériels inAi ou les Données de Service elles-mêmes. Le client reconnaît que inAi ne fait aucune déclaration ni ne garantit que les sorties seront exemptes de réclamations de propriété intellectuelle de tiers, et la section 12 (Limitation de responsabilité) s'applique pleinement à de telles réclamations.

(c) Aucun transfert de la propriété intellectuelle du inAi : Aucune disposition des présentes conditions ne transfère au client des droits sur les matériaux, modèles ou données de service inAi sous-jacents utilisés pour générer les résultats.

8.4 Licence pour inAi pour traiter le contenu et les sorties du client Le Client accorde à inAi, pour la Durée et pour toute période supplémentaire pouvant être requise en vertu des Sections 7.8 et 9, une licence mondiale, non exclusive et libre de redevances pour :

a) héberger, stocker, reproduire, traiter, transmettre, afficher et utiliser de toute autre manière le contenu et les résultats du client si nécessaire pour fournir, exploiter, maintenir, sécuriser, prendre en charge et améliorer le service et tout service connexe demandé par le client ; b) générer des données de service à partir de l'utilisation du service par le client ; et c) créer des ensembles de données de test internes et des copies hors production du contenu et des résultats du client uniquement à des fins de test, de surveillance, de dépannage, de réponse aux incidents, d'assurance qualité, d'évaluations de sécurité et d'optimisation des performances du Service.

Cette licence inclut le droit pour inAi d'accorder des sous-licences à ses sous-traitants uniquement aux fins énoncées ci-dessus, sous réserve des obligations de traitement des données et de confidentialité décrites dans les présentes Conditions, le DPA et tout accord de confidentialité applicable.

8.5 Interdiction de former des modèles généraux Nonobstant la licence accordée à l'article 8.4, inAi s'engage expressément à ne **pas** accéder, utiliser ou traiter le contenu ou les résultats du client pour former, affiner ou améliorer des modèles d'apprentissage automatique, des modèles de langage étendus (LLM) ou des modèles de base qui sont : a) mis à la disposition du public ; ou b) utilisé au profit d'autres clients de inAi (formation cross-tenant). **Traitement AI autorisé** : inAi peut utiliser le contenu client uniquement pour : i) former ou affiner des modèles **exclusivement** pour le propre bénéfice du Client (par exemple, un modèle de glossaire personnalisé isolé dans l'espace de travail du Client) ; et ii) améliorer les performances structurelles du Service (par exemple, débogage de la logique d'analyse, compréhension de la mise en page ou détection des erreurs), à condition qu'une telle amélioration n'entraîne pas l'extraction ou la mémorisation du contenu sémantique ou des secrets commerciaux du Client dans les pondérations du modèle.

Nonobstant ce qui précède, les Parties peuvent, dans un accord écrit ou un addendum séparé, convenir d'utilisations spécifiques et limitées de certains Contenus ou Résultats Client pour former ou améliorer des modèles ou des composants dédiés au Client ou à un groupe défini de clients, sous réserve de garanties et de bases juridiques appropriées. Un tel accord sera strictement volontaire et n'affectera pas la position par défaut décrite ci-dessus pour les autres clients ou d'autres données.

8.6 Utilisation des données de service et des données agrégées inAi peut générer, collecter et utiliser des données de service en relation avec l'utilisation du service par le client. inAi peut traiter ces données de service aux fins de :

a) exploiter, maintenir, surveiller et sécuriser le Service ; b) générer des statistiques, des analyses et des mesures concernant les performances, la fiabilité et l'utilisation du Service ; et c) développer, améliorer et améliorer le service et d'autres produits et services de inAi.

Dans la mesure où les données de service ou toute donnée dérivée sont anonymisées ou agrégées de telle sorte qu'elles ne permettent plus d'identifier le client ou tout individu, inAi peut utiliser ces données sans restriction, y compris après la durée, à condition qu'une telle utilisation ne divulgue pas l'identité du client ou ses informations confidentielles.

8.7 Restrictions d'utilisation du service et des éléments inAi Sauf dans les cas expressément autorisés dans les présentes Conditions, le Client ne doit pas, et ne permettra à aucun tiers :

a) copier, encadrer, refléter, reproduire, modifier, adapter, traduire ou créer des œuvres dérivées du Service ou des Éléments inAi ; b) décompiler, désassembler, faire de l'ingénierie inverse ou tenter de toute autre manière d'extraire ou de découvrir le code source, les idées sous-jacentes, les algorithmes, les modèles ou les structures de données du Service ou de toute partie de celui-ci, sauf dans la mesure où une telle restriction est interdite par la loi applicable et seulement après avoir donné un préavis écrit à inAi ; c) supprimer, masquer ou modifier les avis de propriété, les marques commerciales, les étiquettes ou les attributions contenus dans le Service ou les Documents inAi ; ou d) utiliser toute partie du Service ou des Matériels inAi pour développer, former, valider ou améliorer un produit ou un service en concurrence avec le Service.

8.8 Commentaires Le Client et ses Utilisateurs autorisés peuvent de temps à autre fournir des suggestions, des commentaires, des idées, des demandes d'amélioration, des commentaires ou d'autres commentaires concernant le Service (« **Commentaires** »). inAi peut librement utiliser, exploiter et intégrer ces commentaires dans ses produits et services sans aucune obligation, paiement ou restriction d'aucune sorte, à condition que inAi n'attribue pas publiquement ces commentaires au client sans le consentement du client. Les commentaires ne seront pas considérés comme des informations confidentielles du client, sauf accord contraire exprès par écrit.

8.9 Services tiers et composants Open Source Le Service peut interagir avec certains services tiers ou composants logiciels open source, ou s'appuyer sur eux. Dans la mesure où des conditions de licence tierces ou open source spécifiques sont identifiées dans la Documentation ou dans le Service, ces conditions seront considérées comme incorporées par référence dans les présentes Conditions uniquement pour les composants concernés.

Le client reconnaît que :

a) Les Services tiers sont fournis par des tiers selon leurs propres termes et conditions ; b) inAi ne contrôle ni n'approuve les services tiers et n'est pas responsable de leur contenu, de leur comportement ou de leur disponibilité ; et c) L'utilisation par le Client de Services tiers en conjonction avec le Service peut nécessiter que le Client conclue des accords séparés avec les tiers concernés.

Rien dans la présente Section 8.9 ne limite ou n'exclut les droits que le Client peut avoir en vertu des dispositions obligatoires de la loi applicable concernant les licences de logiciels open source.

9. Protection et sécurité des données

9.1 Rôles des parties en vertu de la loi sur la protection des données

Aux fins de la Loi Applicable sur la protection des données à caractère personnel :

a) en ce qui concerne les données à caractère personnel contenues dans le Contenu client et traitées par inAi pour le compte du Client via le Service, le Client agit en tant que responsable du traitement (ou équivalent en vertu de la loi applicable) et inAi agit en tant que sous-traitant (ou équivalent), comme détaillé dans le DPA ; et b) en ce qui concerne les données à caractère personnel collectées et traitées par inAi à ses propres fins dans le cadre du fonctionnement de son entreprise (telles que l'administration du compte, la facturation, l'assistance, la surveillance de la sécurité, l'analyse et le marketing), inAi agit en tant que responsable du traitement et traite ces données conformément à sa politique de confidentialité.

Le Client doit s'assurer qu'il dispose de toutes les bases juridiques nécessaires et qu'il s'est conformé à toutes les exigences légales (y compris en assurant une transparence adéquate et, le cas échéant, en obtenant le consentement) afin de transférer légalement des données à caractère personnel à inAi et de faire traiter ces données dans le cadre du Service.

9.2 Contrat de traitement des données Lorsque le Client utilise le Service d'une manière qui implique le traitement de données à caractère personnel par inAi en tant que sous-traitant pour le compte du Client, le DPA fait partie intégrante des présentes Conditions et régit ce traitement. En cas de conflit entre les présentes Conditions et le DPA en ce qui concerne l'objet du DPA, le DPA prévaudra.

Le Client peut obtenir une copie du DPA via le hub juridique ou d'autres moyens communiqués par inAi. En utilisant le Service d'une manière qui implique le traitement de données à caractère personnel, le Client accepte le DPA.

9.3 Sous-traitants Le Client autorise inAi à engager des Sous-traitants pour traiter les données à caractère personnel au nom du Client dans le cadre du Service, sous réserve des conditions énoncées dans le DPA. inAi doit :

a) imposer à tous les sous-traitants ultérieurs des obligations de protection des données qui sont au moins aussi protectrices que celles énoncées dans le DPA ; et b) rester responsable envers le Client de l'exécution des obligations de ses Sous-traitants ultérieurs, sous réserve des limitations de responsabilité énoncées dans les présentes Conditions.

Lorsqu'un sous-traitant ultérieur est engagé pour des données à caractère personnel du Client et que sa divulgation est exigée par le DPA ou la loi applicable, inAi fournit les informations pertinentes directement au Client par le canal contractuel ou de notification applicable. Le Client peut s'opposer à un ajout ou remplacement conformément aux mécanismes prévus par le DPA.

9.4 Localisation des données et transferts internationaux Les lieux de traitement applicables aux Données à caractère personnel du Client sont ceux indiqués dans le DPA signé, le Bon de commande ou tout autre accord écrit. Le présent modèle public n'indique aucun lieu d'hébergement ni arrangement avec un prestataire. Dans la mesure où les données à caractère personnel sont transférées vers un pays en dehors de l'Espace économique européen d'une manière soumise à des restrictions de transfert transfrontalier en vertu de la loi applicable, inAi veillera à ce que ces transferts soient effectués dans le cadre d'un mécanisme de transfert adéquat reconnu par la loi applicable (par exemple, des clauses contractuelles types ou une décision d'adéquation), comme décrit plus en détail dans le DPA.

9.5 Mesures de sécurité inAi mettra en œuvre et maintiendra des mesures techniques et organisationnelles appropriées destinées à protéger les données à caractère personnel et le Contenu Client contre la destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisés, accidentels ou illicites, en tenant compte de l'état de l'art, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques pour les personnes concernées.

Ces mesures peuvent inclure, le cas échéant :

a) contrôles d'accès logiques et physiques ; b) le chiffrement en transit et au repos pour les catégories de données pertinentes ; c) segmentation du réseau et infrastructure renforcée ; d) enregistrement, surveillance et détection des anomalies ; e) procédures de sauvegarde et de reprise après sinistre ; et f) des tests, audits ou évaluations de sécurité réguliers.

Une description générale des mesures de sécurité du inAi peut être fournie dans un aperçu de la sécurité et de la protection des données ou un document similaire mis à la disposition du client. Le Client est responsable d'évaluer si ces mesures répondent à ses propres obligations en vertu de la loi applicable et de mettre en œuvre toute mesure de sécurité supplémentaire requise dans son propre environnement.

9.6 Notification de violation de données Si inAi prend connaissance d'une violation de données à caractère personnel affectant les données à caractère personnel traitées pour le compte du Client via le Service, inAi devra :

a) informer le Client sans délai injustifié après avoir pris connaissance de la violation ; et b) fournir au client des informations sur la violation comme l'exige la loi applicable et dans la mesure raisonnablement disponible pour inAi, pour permettre au client de se conformer à ses propres obligations de déclaration.

La notification de inAi ne doit pas être interprétée comme un aveu de faute ou de responsabilité. Le Client est responsable d'évaluer s'il doit informer l'autorité de contrôle compétente ou les personnes concernées et de se conformer à ces obligations.

9.7 Responsabilités du client en matière de protection des données Le client reste responsable de :

a) configurer et utiliser le Service d'une manière conforme à la loi applicable, y compris les principes de confidentialité dès la conception et de confidentialité par défaut, le cas échéant ; b) déterminer les catégories de données à caractère personnel qui peuvent être téléchargées ou traitées via le Service et garantir qu'aucune catégorie particulière de données à caractère personnel ou autres données sensibles ne soit traitée, sauf si cela a été expressément convenu au préalable ; c) mettre en œuvre des contrôles d'accès, une gestion des

utilisateurs et des politiques internes appropriés pour protéger les données à caractère personnel ; et d) remplir ses propres obligations en vertu du droit applicable envers les personnes concernées, notamment en leur fournissant des informations appropriées et en répondant à leurs demandes.

9.8 Conservation et suppression des données inAi conservera les données à caractère personnel et le contenu client traités au nom du client uniquement aussi longtemps que nécessaire pour fournir le service, remplir ses obligations légales, résoudre les litiges, faire valoir ses droits et conserver des dossiers commerciaux adéquats, conformément aux présentes conditions, au DPA et à la loi applicable.

À l'expiration ou à la résiliation du plan d'abonnement concerné et après toute fenêtre d'exportation applicable décrite dans la section 7.8, inAi supprimera ou anonymisera les données à caractère personnel et le contenu client des systèmes actifs, sous réserve de :

a) toute obligation de conservation imposée par la loi applicable ; et b) la conservation des copies de sauvegarde qui sont régulièrement écrasées conformément aux cycles de conservation standard de inAi.

Les procédures et délais spécifiques de suppression des données à caractère personnel sont décrits plus en détail dans le DPA.

10. Conditions spécifiques au AI et au registre

10.1 Utilisation des technologies AI Le Client reconnaît que le Service utilise des techniques d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique, y compris de grands modèles de langage et d'autres composants automatisés, pour analyser le Contenu du Client et générer des Résultats et des Preuves. Ces composants AI s'appuient sur des modèles appris à partir des données d'entraînement et peuvent ne pas toujours se comporter de manière déterministe.

Le client comprend et accepte que :

a) Les éléments des résultats et des preuves générés par AI peuvent être incomplets, inexacts, ambigus ou incohérents ; b) la même entrée peut, dans certains cas, produire des résultats différents au fil du temps, notamment à mesure que les modèles ou les configurations sont mis à jour ; et c) Les composants AI peuvent présenter des limitations, des biais ou des erreurs qui ne peuvent pas être entièrement éliminés malgré les efforts raisonnables de inAi.

10.2 Fonctionnalités de transparence et d'explication Lorsqu'il est disponible, le Service peut fournir des fonctionnalités qui améliorent la transparence et la traçabilité du traitement assisté par AI, telles que :

a) Preuve reliant des résultats spécifiques à des fragments de documents ou à des entrées de registre ; b) les hachages, les empreintes digitales de configuration et les journaux qui capturent l'état du système au moment du traitement ; et c) Indicateurs d'assurance qualité, avertissements ou signaux de confiance indiquant des problèmes potentiels ou des données manquantes.

Le Client doit se familiariser avec ces fonctionnalités et les intégrer dans ses propres processus d'examen et d'assurance qualité. Cependant, ces fonctionnalités sont intrinsèquement limitées et ne constituent pas une explication complète de toutes les opérations du modèle interne.

10.3 Obligations du client pour une utilisation sûre du AI Le client s'engage à : a) mettre en œuvre et maintenir des mécanismes et des contrôles d'examen humain appropriés autour de toute utilisation des résultats générés par AI, en particulier lorsque ces résultats peuvent avoir des implications juridiques, de sécurité, réglementaires ou de réputation ; b) s'assurer que les utilisateurs autorisés sont informés des limites du AI et sont

formés pour interpréter les résultats et les preuves avec prudence ; c) éviter d'utiliser les sorties générées par AI d'une manière trompeuse, trompeuse ou susceptible de causer un préjudice aux consommateurs ou à des tiers ; et d) ne pas représenter les sorties générées par AI comme étant exemptes d'erreurs, garanties ou officiellement approuvées par une autorité publique, un opérateur de registre ou inAi.

10.4 Avertissements relatifs au registre et aux données officielles (Verify.UE) Lorsque le service récupère des informations à partir d'un registre (par exemple, EPREL) :

a) **Rôle technique** : inAi agit uniquement comme une passerelle technique pour récupérer et afficher les données du registre. inAi ne crée, ne valide ni ne certifie ces données. b) **Responsabilité de la source** : Le client reconnaît que l'opérateur de registre (par exemple, la Commission UE) est seul responsable de la disponibilité et de l'exactitude des données sources. inAi n'est pas responsable des écarts causés par des erreurs de registre ou des échecs de API. c) **Obligation de moyens uniquement**. inAi déploiera des efforts commercialement raisonnables pour récupérer et afficher les données du Registre telles qu'elles sont renvoyées par les API du Registre concernées, mais ne garantit pas que ces données seront récupérées, affichées, complètes, exactes ou à jour avec succès. Toute réclamation découlant d'un échec de cette transmission ou de cet affichage est soumise aux limitations et exclusions de responsabilité énoncées à l'article 12. d) **Devoir de vérification** : Le client ne doit pas utiliser les sorties Verify.UE comme moyen de défense dans une procédure réglementaire sans avoir vérifié de manière indépendante les données sur le site Web officiel du registre.

Dans la mesure permise par la loi applicable, inAi ne sera pas responsable des amendes, pénalités, lettres d'avertissement, actions correctives obligatoires ou mesures similaires imposées par les régulateurs ou les opérateurs de marché qui découlent de la confiance du client dans ou de l'incapacité de vérifier les données, les résultats ou les preuves du registre, étant entendu que ces mesures sont uniquement une conséquence des propres obligations réglementaires et contractuelles du client.

e) Pour éviter tout doute, toute utilisation du module de vérification ou des données du registre par le client se fait aux propres risques du client. Le Client ne doit pas se fier au Service, aux Résultats ou aux Preuves comme preuve de conformité vis-à-vis des régulateurs, des marchés ou d'autres tiers, et reste seul responsable de la validation indépendante des données du Registre et de la démonstration de sa propre conformité.

10.5 Aucun statut ou certification officiel inAi n'est pas un organisme gouvernemental, un régulateur, un organisme notifié, un organisme d'évaluation de la conformité ou un représentant officiel d'une autorité publique ou d'un registre. Ni le Service, ni les résultats ou preuves :

a) constituer un enregistrement officiel, une notification, un permis, une certification, un label ou une approbation ; ou b) libérer le client de toute obligation de déposer des informations, d'obtenir des approbations, de conserver la documentation ou de se conformer de toute autre manière à ses obligations réglementaires.

Le Client reste seul responsable de déterminer s'il a satisfait à toutes les exigences légales et réglementaires applicables, quelles que soient les informations ou l'assistance fournies par le Service.

10.6 Mises à jour des algorithmes et des modèles inAi peut de temps à autre mettre à jour ou remplacer les modèles, algorithmes et configurations AI utilisés par le Service, afin d'améliorer les performances, la fiabilité, la conformité ou la sécurité. De tels changements peuvent affecter la façon dont les résultats et les preuves sont générés.

inAi déploiera des efforts commercialement raisonnables pour garantir que ces mises à jour ne dégradent pas matériellement les fonctionnalités de base du Service. Le Client reconnaît toutefois que :

a) certains résultats peuvent différer au fil du temps à mesure que les modèles évoluent ; et b) les résultats antérieurs peuvent ne pas être reproductibles avec une identité exacte lors d'exécutions futures, même dans des conditions similaires, en raison de modifications du modèle ou de la configuration.

Lorsque la reproductibilité est importante sur le plan juridique ou opérationnel pour le Client, celui-ci doit exporter et archiver les Sorties, les Preuves et les métadonnées de configuration pertinentes au moment du traitement et, le cas échéant, compléter ces données avec les propres enregistrements du Client.

10.7 Utilisations interdites à haut risque du AI Le Service n'est pas conçu ou destiné à être utilisé dans le cadre d'un système AI qui est, en vertu de la loi applicable, classé comme « à haut risque » (par exemple en relation avec l'identification biométrique, la notation de crédit, l'accès aux services publics essentiels ou aux systèmes critiques pour la sécurité), sauf si les Parties en ont expressément convenu autrement dans un accord écrit distinct définissant les rôles, responsabilités et mesures de conformité respectifs. Le Client ne doit pas utiliser le Service dans de tels contextes à haut risque sans un tel accord et reste seul responsable d'une telle utilisation.

11. Garanties et clauses de non-responsabilité

11.1 Garantie limitée sur le service inAi garantit que, pendant la Durée :

a) les fonctionnalités techniques de base du Service seront substantiellement conformes à tous égards importants à la Documentation applicable, lorsqu'elles sont utilisées conformément à cette Documentation et aux présentes Conditions ; par souci de clarté, cette garantie ne s'étend pas à l'exactitude, à l'exhaustivité ou à la suffisance juridique des résultats, preuves ou données de registre récupérés via le service ; et b) inAi effectuera tout support et services associés avec une compétence et un soin raisonnables, conformément aux normes généralement acceptées de l'industrie.

Les recours exclusifs du client en cas de violation de la garantie ci-dessus seront tels qu'énoncés dans les sections 11.4 et 12.

11.0 Nature des obligations de inAi Les parties conviennent expressément que, dans le cadre du Service, inAi n'est soumis qu'à une obligation de moyens et non à une obligation de résultat. En particulier, inAi s'engage à mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles commercialement raisonnables et un soin conforme aux normes de l'industrie pour fournir l'accès au Service tel que décrit dans les présentes Conditions et la Documentation, mais ne garantit pas l'atteinte d'un résultat commercial, financier, opérationnel ou de conformité spécifique.

11.2 Exclusions de garantie La garantie limitée de la section 11.1 ne s'applique pas à toute non-conformité résultant de :

a) utilisation du Service contraire aux présentes Conditions, à la Documentation ou aux instructions de inAi ; b) toute modification du Service ou des Matériels inAi par toute personne autre que inAi ou ses sous-traitants autorisés ; c) défaillance des propres systèmes, réseaux ou services tiers du Client ; d) L'utilisation par le Client du Service en combinaison avec des produits, services ou données non fournis ou expressément approuvés par inAi ; e) les événements de force majeure, tels que décrits à l'article 16 ; ou f) Fonctionnalités bêta, essais, pilotes ou toute utilisation du Service fourni gratuitement, qui sont fournis « tels quels » sans garantie.

11.3 Procédure de réclamation sous garantie Pour prétendre que le Service n'est pas conforme à la garantie de la Section 11.1, le Client doit :

a) informer inAi par écrit sans retard injustifié et en tout état de cause dans les trente (30) jours suivant la prise de connaissance de la non-conformité alléguée ; b) fournir suffisamment de détails et d'exemples sur le problème pour permettre à inAi d'enquêter ; et c) coopérer raisonnablement avec les efforts de inAi pour diagnostiquer et

reproduire le problème.

Si inAi confirme que le service n'est pas conforme à la garantie, inAi déploiera des efforts commercialement raisonnables pour corriger la non-conformité ou fournir une solution de contournement. Si inAi n'est pas en mesure de corriger la non-conformité dans un délai raisonnable, le client peut avoir droit aux recours spécifiés dans le formulaire de commande applicable ou, en l'absence de telles dispositions, peut résilier le plan d'abonnement concerné en ce qui concerne la partie non conforme du service et recevoir un remboursement au prorata des frais prépayés pour la durée restante inutilisée pour cette partie.

11.4 Recours exclusifs Sauf disposition expresse contraire dans les présentes Conditions ou dans un Bon de commande, les recours uniques et exclusifs du Client en cas de non-conformité du Service à la garantie de la Section 11.1 sont :

a) correction de la non-conformité par inAi dans un délai raisonnable ; b) le cas échéant, l'attribution de crédits de service comme indiqué dans un accord de niveau de service applicable ; ou c) si inAi n'est pas en mesure de corriger une non-conformité importante dans un délai raisonnable, résiliation du plan d'abonnement concerné et réception d'un remboursement au prorata des frais prépayés pour la durée restante non utilisée pour la partie non conforme du service.

11.5 Exclusion de garantie À l'exception des garanties expresse énoncées dans les présentes Conditions, le Service, les résultats, les preuves, la documentation et tous les éléments inAi sont fournis « tels quels » et « tels que disponibles ». Dans toute la mesure permise par la loi applicable, inAi et ses sociétés affiliées, sous-traitants et concédants de licence déclinent expressément toute autre garantie, représentation et condition, qu'elles soient expresse, implicites, statutaires ou autres, y compris toute garantie implicite de qualité marchande, de qualité satisfaisante, d'adéquation à un usage particulier, de non-contrefaçon, de jouissance paisible ou d'exactitude.

Sans limiter ce qui précède, inAi ne garantit pas que :

a) le Service sera sans erreur, ininterrompu, sécurisé ou exempt de vulnérabilités ; b) tout résultat, résultat, économie ou amélioration des performances particulier sera obtenu grâce à l'utilisation du Service ; ou c) Les résultats, preuves ou toute donnée obtenue via le service (y compris les données du registre) seront exempts d'erreurs, d'omissions ou d'inexactitudes.

Le client reconnaît qu'il ne s'est appuyé sur aucune représentation, déclaration ou garantie qui n'est pas expressément énoncée dans les présentes conditions.

11.6 Aucune garantie quant à la conformité légale ou réglementaire inAi ne garantit pas et ne sera pas responsable de :

a) Le respect par le Client de toute obligation légale, réglementaire ou contractuelle ; b) l'adéquation des politiques internes, des flux de travail ou des processus d'assurance qualité du Client ; ou c) l'exactitude ou l'exhaustivité de toute interprétation juridique, réglementaire ou liée à la conformité que le Client ou des tiers pourraient déduire de l'utilisation du Service.

Le Client reste seul responsable de s'assurer de sa conformité à la Loi Applicable et d'obtenir tout conseil professionnel nécessaire.

11.7 Nature des garde-corps AI Le Client reconnaît que les fonctionnalités décrites comme « sauvegardes », « filtres » ou « règles de blocage » (y compris la logique « Aucune preuve, aucune publication ») reposent sur des modèles probabilistes AI. a) **Nature heuristique** : Ces fonctionnalités fonctionnent comme des aides heuristiques et non comme des portes logiques déterministes. b) **Aucune garantie** : inAi ne garantit pas que ces

fonctionnalités empêcheront le traitement ou la sortie de 100 % des données non prises en charge. c) **Remède** : L'échec d'une telle protection pour détecter une erreur spécifique ne constitue pas une violation de la garantie, à condition que le Service soit généralement conforme à sa documentation.

Le Client reconnaît que ces mesures de protection ne sont que des aides heuristiques et peuvent ne pas détecter ou bloquer des contenus ou des situations problématiques spécifiques. Un tel échec ne constitue pas, en soi, un défaut du Service ou une violation des présentes Conditions, à condition que le Service soit par ailleurs substantiellement conforme à la Documentation conformément à la Section 11.1.

12. Limitation de responsabilité

12.1 Types de dommages exclus Dans toute la mesure permise par la loi applicable, aucune des parties ne sera responsable envers l'autre partie en vertu ou en relation avec les présentes conditions, que ce soit par contrat, délit (y compris la négligence), responsabilité stricte ou autre, pour :

a) perte de bénéfices, de revenus ou d'économies anticipées ; b) perte d'affaires, de contrats, d'opportunités ou de clientèle ; c) perte ou corruption de données ou restauration de données (sauf dans la mesure directement causée par un échec du Service à exécuter des fonctions de sauvegarde ou de restauration expressément engagées par écrit) ; d) les coûts d'interruption d'activité ou de temps d'arrêt ; ou e) tout dommage indirect, consécutif, accessoire, spécial, exemplaire ou punitif,

même si cette partie a été informée de la possibilité de tels dommages ou si ces dommages étaient raisonnablement prévisibles. Les exclusions de cette section 12.1 concernent des catégories de dommages et ne limitent pas l'obligation du client de payer les frais, intérêts et frais de recouvrement qui sont dus en vertu de la section 6.

Par souci de clarté, et dans la mesure permise par la loi applicable, les parties conviennent que les amendes administratives, les pénalités réglementaires et les montants payés aux marchés ou plateformes à titre de sanctions contractuelles seront traités comme des pertes indirectes ou consécutives aux fins de la présente section 12.1.

12.1A Amendes réglementaires et pénalités contractuelles Dans toute la mesure permise par la loi applicable, et sans préjudice des pouvoirs des autorités de surveillance ou de régulation en vertu de cette loi, les parties conviennent expressément que, entre inAi et le client : (a) toutes amendes administratives, sanctions, mesures correctives ou autres pénalités imposées par une autorité de surveillance ou un autre régulateur, ainsi que toutes pénalités contractuelles, frais de plateforme ou autres montants imposés par des places de marché, des plateformes ou des partenaires commerciaux, qui résultent principalement des actes ou omissions du Client (y compris sa configuration ou son utilisation du Service, son incapacité à vérifier les Résultats ou les Preuves, ou son non-respect de la Loi Applicable), seront à la charge du Client ; et (b) Le Client devra indemniser et dégager inAi de toute responsabilité contre de tels montants dans la mesure où ils découlent de la violation par le Client des présentes Conditions, du DPA ou de la Loi Applicable, sous réserve des limitations énoncées à la Section 12.2.

12.2 Plafond global du passif Sous réserve des articles 12.3 et 12.4 : (a) La responsabilité globale totale de chaque partie envers l'autre partie découlant de ou en relation avec les présentes Conditions, qu'elle soit contractuelle, délictuelle (y compris la négligence), de responsabilité stricte ou autre, à l'exclusion de toute responsabilité couverte par la Section 12.2(b), ne doit en aucun cas dépasser un montant égal au total des Frais effectivement payés par le Client à inAi dans le cadre du Plan d'abonnement concerné au cours des douze (12) mois précédant immédiatement l'événement donnant lieu à la première réclamation (ou, si l'événement se produit pendant la Durée initiale et moins de douze (12) mois de Commissions ont été payées, les Commissions payables pour la Durée Initiale). (b) La responsabilité globale totale de chaque partie envers l'autre partie

découlant spécifiquement de (i) une violation prouvée de l'article 14 (Confidentialité) ou (ii) une violation prouvée par inAi de ses obligations en matière de protection des données en vertu de l'article 9 et du DPA conduisant à une décision exécutoire contre le client par une autorité de contrôle ou un tribunal compétent, ne doit en aucun cas dépasser cent cinquante pour cent (150 %) du montant défini à l'article 12.2(a). (c) Lorsque le Client dispose de plusieurs plans d'abonnement, les plafonds des sections 12.2(a) et 12.2(b) seront calculés séparément pour chaque plan d'abonnement et s'appliqueront uniquement aux réclamations découlant de ce plan d'abonnement. (d) Les limitations de la présente Section 12.2 ne s'appliquent pas à : (i) l'obligation du Client de payer les Frais, les intérêts et les frais de recouvrement en vertu de la Section 6 ; ou (ii) les obligations d'indemnisation du Client en vertu de la Section 13.1. Pour éviter tout doute, les obligations d'indemnisation de inAi en vertu de la section 13.2 restent soumises aux limitations de la présente section 12, sauf disposition expresse contraire dans un formulaire de commande ou un accord séparé.

Cette limitation contractuelle de responsabilité s'applique uniquement dans la mesure permise par la loi applicable et ne limite aucune responsabilité qui ne peut être limitée ou exclue en vertu de cette loi, y compris la responsabilité pour faute intentionnelle (*dol*) et, lorsque et dans la mesure où la loi le prévoit, la négligence grave (*faute lourde*).

Nonobstant ce qui précède, si le Client utilise le Service dans le cadre d'un plan d'essai gratuit, bêta ou pilote pour lequel aucun frais n'est payé, la responsabilité globale totale du Fournisseur sera limitée à mille euros (1 000 €).

Dans tous les cas, les plafonds de la présente section 12.2 s'appliquent sans préjudice de la section 12.4 (Responsabilité non exclue).

12.2A Obligations essentielles Les parties reconnaissent que l'obligation essentielle de inAi en vertu des présentes Conditions est de fournir le Service avec une compétence et un soin raisonnables, comme décrit à la section 11.1, à titre d'obligation de moyens. Les limitations et exclusions de responsabilité prévues au présent article 12 n'ont pas pour objet et ne privent pas cette obligation essentielle de sa substance au sens de l'article 1170 du Code Civil.

12.3 Régimes de responsabilité spécifiques (facultatifs ou étendus contractuellement) Si les parties conviennent dans un formulaire de commande ou un accord séparé sur des régimes de responsabilité spécifiques pour certaines catégories de réclamations (par exemple, incidents de données ou réclamations pour violation de la propriété intellectuelle), ces régimes peuvent :

a) prévoir un plafond différent pour ces catégories spécifiques ; ou b) s'applique en plus ou à la place du plafond général prévu à l'article 12.2, dans chaque cas uniquement dans la mesure expressément indiquée dans ce formulaire de commande ou cet accord. En l'absence de telles dispositions spécifiques, le plafond général de la section 12.2 s'applique.

12.4 Responsabilité non exclusive Rien dans les présentes Conditions ne saurait exclure ou limiter la responsabilité de l'une ou l'autre des parties dans la mesure où une telle exclusion ou limitation est interdite par la loi applicable, y compris la responsabilité pour : a) décès ou blessures corporelles causés par la négligence de cette partie ; b) fraude ou fausse déclaration frauduleuse ; c) la faute intentionnelle (*dol*) de cette partie ; ou d) lorsque et dans la mesure où une telle limitation ou exclusion est interdite par la loi applicable, la faute lourde de cette partie.

Dans la mesure où la loi applicable n'autorise pas une renonciation ou une exclusion de garanties implicites ou de certains types de dommages, ces renoncations et exclusions ne s'appliqueront que dans toute la mesure permise par la loi.

12.5 Répartition du risque Les parties conviennent que les limitations et exclusions de responsabilité énoncées dans les présentes Conditions :

a) sont raisonnables et ont été pris en compte lors de la détermination des frais et autres conditions commerciales ; b) répartir le risque entre les parties d'une manière qui constitue une base essentielle de la négociation ; et c) s'appliquera même si un recours n'atteint pas son objectif essentiel.

12.6 Réclamations et délais Sauf lorsqu'un délai de prescription plus long est requis par la loi applicable, toute réclamation ou cause d'action découlant de ou en relation avec les présentes Conditions doit être notifiée par écrit à l'autre partie dans les douze (12) mois suivant la date à laquelle la partie réclamante a pris connaissance pour la première fois, ou aurait raisonnablement dû prendre connaissance, des faits donnant lieu à la réclamation. Toute réclamation non notifiée dans ce délai sera considérée comme renoncée et prescrite, sans préjudice des éventuels délais de prescription légaux obligatoires qui ne peuvent être raccourcis par contrat.

13. Indemnités

13.1 Indemnisation du client Le client doit indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité inAi et ses sociétés affiliées, dirigeants, administrateurs, employés et sous-traitants (« **Parties indemnisées inAi** ») contre toutes réclamations, actions, procédures, demandes, dommages, pertes, responsabilités, coûts et dépenses de tiers (y compris les frais juridiques raisonnables) découlant de ou en relation avec :

a) Contenu client, y compris toute allégation selon laquelle le contenu client enfreint ou détourne toute propriété intellectuelle, secret commercial, vie privée, confidentialité ou autres droits d'un tiers, ou viole la loi applicable ; b) l'utilisation du Service par le Client ou ses Utilisateurs autorisés en violation des présentes Conditions, de la Politique d'utilisation acceptable ou de la Loi applicable, y compris toute information trompeuse ou illégale sur le produit, publicité, étiquetage ou utilisation de Produits ou de Preuves, y compris toute enquête réglementaire, lettre d'avertissement ou amende qui en résulterait dans la mesure permise par la Loi applicable ; c) L'incapacité du Client à mettre en œuvre une surveillance humaine, des processus d'assurance qualité ou des contrôles internes adéquats, lorsque cet échec contribue à une réclamation d'un tiers ou à une action réglementaire ; ou d) toute utilisation des résultats ou des preuves par le client ou ses utilisateurs autorisés d'une manière qui cause un préjudice aux consommateurs ou à des tiers, y compris le recours aux résultats ou aux preuves sans validation appropriée.

Cette indemnisation ne s'appliquera pas dans la mesure où le dommage allégué est causé uniquement par une violation des présentes Conditions par inAi.

13.2 Indemnisation inAi en cas de violation de la propriété intellectuelle (facultatif/limité) Sous réserve des articles 12 et 13.4, inAi indemniser, défendra et dégagera de toute responsabilité le Client et ses dirigeants et administrateurs (« **Parties indemnisées par le Client** ») contre toute réclamation d'un tiers alléguant que le Service, lorsqu'il est utilisé par le Client conformément aux présentes Conditions et à la Documentation, enfreint directement un droit d'auteur, un brevet, une marque ou tout autre droit de propriété intellectuelle de ce tiers dans la juridiction où le Service est fourni.

L'indemnité qui précède est soumise aux conditions suivantes : a) Le client informe rapidement inAi par écrit de la réclamation, en fournissant des détails raisonnables ; b) inAi a le contrôle exclusif de la défense et du règlement de la réclamation (sauf que inAi ne peut régler aucune réclamation d'une manière qui impose un aveu de responsabilité ou une obligation de paiement au Client sans le consentement écrit préalable du Client, qui ne doit pas être refusé sans motif raisonnable) ; et c) Le client fournit toute la coopération et l'assistance raisonnables demandées par inAi, aux frais de inAi.

13.3 Exclusions de l'indemnisation IP inAi L'indemnisation prévue à l'article 13.2 ne s'appliquera pas aux réclamations résultant :

a) utilisation du Service en combinaison avec des logiciels, du matériel, des données ou des processus non fournis ou expressément autorisés par inAi, où l'infraction n'aurait pas eu lieu sans une telle combinaison ; b) modification du Service ou des Matériels inAi par toute personne autre que inAi ou ses sous-traitants autorisés ; c) utilisation du Service après que inAi a informé le Client et mis à disposition une modification ou une alternative qui aurait évité la violation alléguée ; d) utilisation du Service non conforme aux présentes Conditions ou à la Documentation ; ou e) Contenu client, résultats ou tout service tiers.

13.4 Atténuations et recours pour les revendications de propriété intellectuelle Si le Service fait, ou, de l'avis raisonnable de inAi, est susceptible de faire l'objet d'une réclamation pour violation de propriété intellectuelle, inAi peut, à sa discrétion et à ses frais :

a) obtenir pour le Client le droit de continuer à utiliser le Service ; b) modifier ou remplacer le Service afin qu'il ne soit plus contrefait tout en offrant des fonctionnalités substantiellement équivalentes ; ou c) si les options (a) et (b) ne sont pas commercialement raisonnables, résilier le plan d'abonnement concerné et rembourser au client tous les frais prépayés relatifs à la partie inutilisée de la durée pour la partie affectée du service.

Les recours énoncés dans la présente Section 13.4, ainsi que les obligations d'indemnisation de la Section 13.2 et les limitations de responsabilité de la Section 12, constituent les recours uniques et exclusifs du Client pour toute réclamation pour violation de la propriété intellectuelle relative au Service.

13.5 Procédure d'indemnisation Une partie demandant une indemnisation en vertu du présent article 13 (« **Partie indemnisée** ») doit :

a) informer rapidement l'autre partie (« **Partie indemnisante** ») par écrit de toute réclamation pour laquelle elle demande une indemnisation, en précisant la nature de la réclamation de manière raisonnablement détaillée ; b) permettre à la partie indemnisante d'assumer le contrôle exclusif de la défense et du règlement de la réclamation, sous réserve des limitations énoncées dans la présente section ; et c) fournir à la partie indemnisante toute coopération, information et assistance raisonnables, aux frais de la partie indemnisante, qui peuvent être nécessaires pour défendre ou régler la réclamation, à condition qu'une telle coopération n'oblige pas la partie indemnisée à divulguer des informations soumises à un privilège légal ou à des secrets commerciaux sans rapport avec la réclamation.

Le non-respect par la partie indemnisée des obligations de préavis prévues dans la présente section libérera la partie indemnisante de ses obligations d'indemnisation uniquement dans la mesure où ce manquement porte un préjudice matériel à la défense de la partie indemnisante face à la réclamation.

14. Confidentialité

14.1 Définition des informations confidentielles Aux fins des présentes Conditions, « **Informations confidentielles** » désigne toute information non publique ou exclusive divulguée par ou au nom d'une partie (« **Partie divulgatrice** ») à l'autre partie (« **Partie réceptrice** ») en relation avec les présentes Conditions ou le Service, que ce soit oralement ou par écrit, sous quelque forme ou support que ce soit, et qu'elles soient ou non marquées ou identifiées comme confidentielles, y compris :

a) des informations commerciales, financières, techniques ou stratégiques ; b) les feuilles de route des produits, les conceptions, les architectures, les informations de sécurité et la documentation ; c) Contenu et résultats du client ; d) les détails de la configuration, de la tarification et des conditions commerciales du Service ; et e) toute

information qu'une personne raisonnable considérerait comme confidentielle compte tenu de la nature de l'information et des circonstances de sa divulgation.

Les informations confidentielles n'incluent pas les informations que la partie réceptrice peut démontrer : i) est ou devient accessible au public sans violation des présentes Conditions ; ii) étaient légalement connus de la partie réceptrice avant leur divulgation par la partie divulgateuse ; iii) est développé indépendamment par la partie destinataire sans utilisation ni référence aux informations confidentielles ; ou iv) sont obtenues licitement auprès d'un tiers sans violation d'une quelconque obligation de confidentialité.

14.2 Obligations de confidentialité La partie réceptrice doit :

a) utiliser les informations confidentielles de la partie divulgateuse uniquement dans le but de remplir ses obligations ou d'exercer ses droits en vertu des présentes conditions ; b) ne pas divulguer ces informations confidentielles à un tiers, sauf dans les cas expressément autorisés dans les présentes conditions ; et c) protéger ces informations confidentielles contre toute utilisation, accès ou divulgation non autorisés en utilisant au moins le même degré de soin que celui qu'il utilise pour protéger ses propres informations de nature similaire, et en aucun cas moins qu'un degré de soin raisonnable.

14.3 Divulgations autorisées La partie réceptrice peut divulguer les informations confidentielles de la partie divulgateuse :

a) à ses employés, dirigeants, administrateurs, conseillers professionnels, auditeurs, assureurs et sous-traitants et à ceux de ses sociétés affiliées qui ont besoin de connaître ces informations aux fins des présentes Conditions et qui sont liés par des obligations de confidentialité au moins aussi protectrices que celles énoncées dans la présente Section ; et b) dans la mesure requise par la loi applicable, une ordonnance d'un tribunal ou une demande d'une autorité compétente, à condition que (sauf interdiction légale) la partie réceptrice donne à la partie divulgateuse un préavis raisonnable et coopère raisonnablement (aux frais de la partie divulgateuse) dans tout effort visant à limiter ou contester la divulgation requise.

14.4 Retour ou destruction À la résiliation ou à l'expiration des présentes Conditions, ou à la demande écrite de la Partie divulgateuse, la Partie réceptrice devra, sous réserve de la Section 7.8 et de la Section 9 :

a) restituer ou détruire les informations confidentielles de la partie divulgateuse sous son contrôle ; et b) confirmer par écrit, sur demande, qu'il a respecté cette obligation,

sauf que la Partie Destinataire peut conserver des copies des Informations Confidentielles :

i) conformément à ses procédures standards de sauvegarde ou d'archivage, qui resteront soumises aux obligations de confidentialité des présentes ; ou ii) lorsque la conservation est requise par la loi applicable ou pour l'établissement, l'exercice ou la défense de droits légaux.

14.5 Durée des obligations de confidentialité Les obligations de la présente section 14 s'appliqueront pendant la durée et resteront en vigueur pendant une période de cinq (5) ans après la résiliation ou l'expiration des présentes conditions. Pour les informations confidentielles considérées comme un secret commercial en vertu de la loi applicable, les obligations de la présente section continueront aussi longtemps que ces informations resteront un secret commercial.

15. Modifications du Service et des Conditions

15.1 Modifications du Service inAi peut modifier, améliorer, mettre à jour ou autrement changer le Service de temps à autre, notamment en :

a) introduire de nouvelles fonctionnalités ou modules ; b) mettre à jour ou remplacer les fonctionnalités, modèles ou intégrations existants ; ou c) supprimer ou abandonner les fonctionnalités obsolètes, peu utilisées ou peu pratiques à maintenir.

De telles modifications peuvent être appliquées automatiquement sans préavis, à condition qu'elles ne réduisent pas sensiblement les fonctionnalités de base du Service dans le cadre du Plan d'abonnement actuel du Client pendant la Durée alors en cours. Lorsqu'un changement est susceptible de réduire sensiblement la fonctionnalité de base sur laquelle s'appuie le Client, inAi fournira un préavis raisonnable et, si le changement affecte de manière significative l'utilisation du Service par le Client, le Client peut exercer tout droit de résiliation énoncé à la Section 7.5, sans préjudice des droits légaux.

15.2 Modifications des politiques et de la documentation inAi peut mettre à jour ou modifier la documentation, la politique d'utilisation acceptable, l'aperçu de la sécurité et de la protection des données, le DPA et d'autres politiques connexes de temps à autre pour refléter :

a) les modifications apportées au Service ; b) l'évolution des pratiques de sécurité ; c) des changements organisationnels ou juridiques ; ou d) des précisions ou des corrections. Lorsque de telles mises à jour affectent matériellement les droits ou obligations du client, inAi fournira un préavis conformément à la section 15.3 et, le cas échéant, au DPA. Des mises à jour, clarifications ou corrections non matérielles peuvent être appliquées sans préavis spécifique.

15.3 Modifications de ces Conditions inAi peut réviser ces Conditions de temps à autre. Lorsque inAi le fera, il :

a) publier la version mise à jour des Conditions à l'endroit où les Conditions actuelles sont disponibles ; et b) lorsque les modifications sont importantes pour les clients existants, en informer le client par courrier électronique et/ou via une notification intégrée au produit raisonnablement avant la date d'entrée en vigueur des modifications.

Sauf si une date d'entrée en vigueur différente est spécifiée dans l'avis, les Conditions mises à jour s'appliqueront à compter du début de la prochaine Durée de renouvellement. Si le client n'accepte pas les conditions révisées, il peut empêcher le renouvellement en donnant un avis de non-renouvellement conformément à la section 7.3. L'utilisation continue du Service après l'entrée en vigueur des Conditions mises à jour constitue l'acceptation des Conditions mises à jour.

15.4 Modifications spécifiques au client Toute modification ou dérogation aux présentes Conditions demandée par le Client et acceptée par inAi ne sera valable que si elle est documentée par écrit dans un Bon de commande ou dans un accord écrit séparé signé par les représentants dûment autorisés des deux parties. En cas de conflit entre les modifications convenues et les présentes Conditions, les modifications prévaudront uniquement en ce qui concerne l'objet qu'elles abordent.

16. Force majeure

16.1 Définition et effet Aucune des parties ne sera responsable de tout manquement ou retard dans l'exécution de ses obligations en vertu des présentes Conditions (autres que les obligations de paiement) dans la mesure où ce manquement ou ce retard est directement causé par un cas de force majeure.

16.2 Notification et atténuation La partie concernée doit :

a) informer rapidement l'autre partie du cas de force majeure et de son impact attendu sur la performance ; b) déployer des efforts commercialement raisonnables pour atténuer les effets du cas de force majeure et reprendre l'exécution dès que raisonnablement possible ; et c) tenir l'autre partie raisonnablement informée de l'évolution de

la situation.

16.3 Force Majeure étendue Si un cas de force majeure se poursuit pendant une période de plus de soixante (60) jours consécutifs et empêche matériellement l'une ou l'autre partie d'exécuter ses obligations matérielles, l'une ou l'autre partie peut résilier le plan d'abonnement concerné ou les présentes conditions, en tout ou en partie, sur notification écrite à l'autre partie, sans responsabilité pour une telle résiliation, à l'exception des montants accumulés avant la date effective de résiliation.

17. Loi applicable et règlement des litiges

17.1 Loi applicable Les présentes Conditions, ainsi que tout litige ou réclamation découlant de ou en relation avec elles, leur objet ou leur formation (y compris les litiges ou réclamations non contractuels), seront régis et interprétés conformément aux lois françaises, sans donner effet à aucune règle de conflit de lois qui conduirait à l'application des lois d'une autre juridiction.

17.2 Juridiction Sous réserve de l'article 17.3, les parties conviennent irrévocablement que les tribunaux compétents dans la juridiction du siège social de inAi auront la compétence exclusive pour régler tout litige ou réclamation découlant de ou en relation avec les présentes Conditions ou leur objet ou leur formation (y compris les litiges ou réclamations non contractuels), et chaque partie renonce à toute objection à une procédure devant ces tribunaux en raison d'un lieu inapproprié ou d'un forum peu pratique.

17.3 Résolution à l'amiable et médiation Avant d'engager une procédure judiciaire, les parties doivent déployer des efforts raisonnables pour résoudre tout litige, controverse ou réclamation découlant de ou en relation avec les présentes Conditions par le biais de négociations de bonne foi entre les personnes ayant le pouvoir de décision. Si le litige n'a pas été résolu dans les trente (30) jours suivant la notification écrite du litige par une partie à l'autre, chacune des parties peut engager une procédure devant les tribunaux compétents conformément à l'article 17.2. Les parties peuvent convenir mutuellement de soumettre leur différend à la médiation ou à une autre forme de règlement alternatif des différends avant ou parallèlement à une procédure judiciaire. Sauf accord contraire, ces procédures ne suspendent pas le droit des parties de demander des mesures provisoires ou conservatoires auprès des tribunaux.

17.4 Injonction et mesures provisoires Rien dans les présentes Conditions n'empêche l'une ou l'autre partie de demander à tout moment une mesure provisoire ou une injonction urgente à un tribunal compétent, notamment pour protéger ses droits de propriété intellectuelle, ses Informations ou données confidentielles, ou pour empêcher une utilisation non autorisée du Service.

18. Divers

18.1 Cession Le client ne peut céder, transférer ou noder aucun de ses droits ou obligations en vertu des présentes conditions, en tout ou en partie, sans le consentement écrit préalable de inAi, sauf dans le cadre d'une fusion, d'une acquisition, d'une réorganisation d'entreprise ou de la vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs ou de l'entreprise du client à une entité successeur qui n'est pas un concurrent de inAi et qui assume par écrit toutes les obligations du client en vertu des présentes conditions. inAi peut céder ou transférer ses droits et obligations en vertu des présentes Conditions sans le consentement du Client :

a) à toute société affiliée de inAi ; ou b) dans le cadre d'une fusion, d'une acquisition, d'une réorganisation d'entreprise ou de la vente de la totalité ou de la quasi-totalité de ses actifs ou de ses activités liées au Service.

Toute cession en violation du présent article 18.1 sera nulle et non avenue.

18.2 Sous-traitance inAi peut sous-traiter ou déléguer l'exécution de ses obligations en vertu des présentes Conditions, en tout ou en partie, à des tiers, y compris des sous-traitants ultérieurs, à condition que inAi reste responsable de l'exécution de ses obligations contractuelles, sous réserve des limitations de responsabilité énoncées dans les présentes Conditions.

18.3 Relation entre les parties Les parties sont des entrepreneurs indépendants. Rien dans les présentes Conditions ne doit être interprété comme créant une relation de partenariat, de coentreprise, d'agence, de franchise, fiduciaire ou de travail entre les parties. Aucune des parties n'a le pouvoir de lier l'autre partie ou de contracter des obligations en son nom, sauf indication contraire expresse dans les présentes Conditions.

18.4 Contrat intégral et ordre de préséance Les présentes Conditions, ainsi que tous les formulaires de commande, le DPA et toutes les politiques ou documents référencés dans les présentes, constituent l'intégralité de l'accord entre les parties en ce qui concerne l'objet du Service et remplacent tous les accords, ententes, représentations ou garanties antérieurs ou contemporains, qu'ils soient écrits ou oraux, relatifs au même sujet. En cas de conflit ou d'incohérence entre : a) un contrat-cadre de service signé ou un amendement écrit et les présentes Conditions, l'accord ou l'amendement signé prévaudront ; b) un formulaire de commande et les présentes conditions, le formulaire de commande prévaudra en ce qui concerne l'objet de ce formulaire de commande ; et c) les présentes Conditions et toute politique, documentation ou autre document référencé dans les présentes (y compris la politique de confidentialité et l'aperçu de la sécurité et de la protection des données), les présentes conditions prévalent, sauf lorsque le document référencé indique expressément qu'il prévaut et uniquement pour l'objet spécifié.

Pour éviter tout doute, en cas de conflit entre les présentes Conditions ou tout formulaire de commande et le DPA en relation avec le traitement des données à caractère personnel, le DPA prévaudra comme décrit à la section 9.2.

18.5 Divisibilité Si une disposition des présentes Conditions est jugée invalide, illégale ou inapplicable par un tribunal compétent, cette disposition sera considérée comme modifiée dans la mesure minimale nécessaire pour la rendre valide, légale et exécutoire, et les dispositions restantes resteront pleinement en vigueur.

18.6 Aucune renonciation Aucun manquement ou retard de l'une ou l'autre partie dans l'exercice d'un droit, pouvoir ou recours en vertu des présentes Conditions ne constituera une renonciation à ce droit, pouvoir ou recours ou à tout autre droit, pouvoir ou recours, et aucun exercice unique ou partiel de ce droit, pouvoir ou recours n'empêchera tout autre exercice ou nouvel exercice de celui-ci. Toute renonciation doit être écrite et signée par la partie renonçante pour être effective.

18.7 Tiers bénéficiaires Sauf disposition expresse prévue dans les présentes Conditions (par exemple, en ce qui concerne les parties indemnisées), les présentes Conditions sont au seul bénéfice des parties et de leurs successeurs et ayants droit autorisés, et ne créent aucun droit en faveur de toute autre personne ou entité.

18.8 Avis Toute notification formelle requise ou autorisée en vertu des présentes Conditions doit être faite par écrit et est réputée avoir été dûment remise :

a) lorsqu'il est livré personnellement ; b) lorsqu'il est envoyé par courrier recommandé ou recommandé, avec accusé de réception, au siège social ou à toute autre adresse communiquée par le destinataire ; ou c) lorsqu'il est envoyé par courrier électronique à l'adresse électronique désignée par la partie destinataire pour les notifications, à condition qu'aucun message d'erreur ne soit reçu et qu'une copie papier soit également envoyée par courrier sur demande.

Pour les notifications adressées à inAi, les coordonnées sont celles indiquées dans les mentions légales et/ou le formulaire de commande, tels que mis à jour de temps à autre. Pour les notifications au client, les coordonnées sont celles spécifiées dans le compte ou le formulaire de commande applicable.

18.9 Langue Sauf accord écrit contraire, les présentes Conditions sont rédigées en anglais. Si ces Conditions sont traduites dans une autre langue, la version anglaise prévaudra en cas de divergence ou d'incohérence.

18.10 Titres Les titres et titres de section des présentes Conditions sont uniquement destinés à des fins de commodité et n'affectent pas l'interprétation des dispositions.

18.11 Convention de preuve. Conformément à l'article 1368 du Code civil français, les Parties conviennent que toute information des systèmes de inAi relative à l'utilisation du Service, y compris les journaux, les données de connexion, les pistes d'audit, les empreintes digitales de configuration, les rapports d'exécution, les objets de preuve et autres enregistrements numériques générés ou stockés par inAi, constitueront une preuve recevable et prima facie des faits qu'ils documentent, jusqu'à preuve du contraire par tout moyen par le Client.